

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU DOUBS

Séance du 29 mars 2021

DEBATS IN EXTENSO

SOMMAIRE

* * *

HOMMAGE A M. GEORGES GRUILLOT	5
ALLOCUTION DE MME CHRISTINE BOUQUIN, PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	12
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION BUDGETAIRE DE DECEMBRE 2020 - BUDGET PRIMITIF 2021.....	45
<i>N° 101 – Plan Départemental pour l’Insertion et pour l’Emploi – Point d’étape février 2021</i>	<i>45</i>
<i>N° 102 – Initiative départementale face aux vulnérabilités de l’enfance et de la jeunesse</i>	<i>49</i>
<i>N° 201 – Partageons Nos Sports – Désignation d’un représentant à la Conférence régionale du sport</i>	<i>61</i>
<i>N° 301 – Ajustement de la hiérarchisation du réseau routier départemental</i>	<i>62</i>
<i>N° 302 – Point d’information sur la mise en œuvre des plans de relance dans le Doubs et sur les démarches engagées par le Département pour bénéficier de ces dispositifs.....</i>	<i>63</i>
<i>N° 303 – Présentation du rapport d’activité 2019 de la société d’économie mixte (SEM) NUMERICA dont le Département est membre</i>	<i>65</i>
<i>N° 401 – Compte rendu de l’exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental.....</i>	<i>66</i>

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS**Séance du 29 mars 2021****Débats in extenso**

La séance est ouverte à 9 h 40, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental.

✓ **Ouverture de la session : allocutions et interventions, examen et vote des rapports selon l'ordre du jour établi : approbation du procès-verbal de la session précédente et rapports des commissions 1 et 2 (de 9 h 40 à 12 h 45) :**

Etaient présents les Conseillers départementaux suivants :

Odile FAIVRE-PETITJEAN, Philippe ALPY, Thierry MAIRE DU POSET,
Jacqueline CUENOT-STALDER, Ludovic FAGAUT, Béatrix LOIZON, Philippe GONON,
Florence ROGEBOZ, Denis LEROUX, Pierre SIMON, Vice-présidents.

David BARBIER, Frédéric BARBIER, Françoise BRANGET, Serge CAGNON, Marie CHASSERY,
Philippe CLAUDEL, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE,
Marie-Laure DALPHIN, Magali DUVERNOIS, Jean-Luc GUYON, Annick JACQUEMET (*jusqu'au rapport 101*), Raphaël KRUCIEN, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Géraldine LEROY,
Alain LORIGUET, Alain MARGUET, Danièle NEVERS, Thierry VERNIER (*à l'ouverture de la séance*), Michel VIENET, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Etaient excusés (représentés), les Conseillers départementaux suivants :

Catherine CUINET a donné pouvoir à Ludovic FAGAUT,
Annick JACQUEMET a donné pouvoir à Thierry MAIRE DU POSET (*à partir du rapport 102*),
Michèle LETOUBLON a donné pouvoir à Philippe ALPY,
Rémy NAPPEY a donné pouvoir à Géraldine LEROY,
Thierry VERNIER a donné pouvoir à Ludovic FAGAUT (*à partir du rapport 101*).

✓ **Examen et vote des rapports des commissions 3 et 4 (de 14 h 05 à 14 h 25) :**

Etaient présents les Conseillers départementaux suivants :

Odile FAIVRE-PETITJEAN, Philippe ALPY, Thierry MAIRE DU POSET,
Jacqueline CUENOT-STALDER, Ludovic FAGAUT, Béatrix LOIZON, Philippe GONON,
Florence ROGEBOZ, Denis LEROUX, Pierre SIMON, Vice-présidents.

David BARBIER, Frédéric BARBIER, Françoise BRANGET, Serge CAGNON, Marie CHASSERY,
Philippe CLAUDEL, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-
Laure DALPHIN, Magali DUVERNOIS, Jean-Luc GUYON, Raphaël KRUCIEN, Sylvie LE HIR,
Myriam LEMERCIER, Géraldine LEROY, Alain LORIGUET, Alain MARGUET, Danièle NEVERS,
Thierry VERNIER, Michel VIENET, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Etaient excusés (représentés), les Conseillers départementaux suivants :

Virginie CHAVEY a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON,
Catherine CUINET a donné pouvoir à Ludovic FAGAUT,
Gérard GALLIOT a donné pouvoir à Philippe CLAUDEL
Annick JACQUEMET a donné pouvoir à Thierry MAIRE DU POSET,
Michèle LETOUBLON a donné pouvoir à Philippe ALPY,
Rémy NAPPEY a donné pouvoir à Géraldine LEROY.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

*

* *

Hommage à M. Georges GRUILLOT

Mme la PRESIDENTE. – C'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée départementale réunie en session plénière, en souvenir du Président Georges GRUILLOT.

Je salue non sans émotion la présence à nos côtés de sa famille, qui a répondu à notre invitation.

Pour moi et pour la plupart d'entre nous, Georges est et restera le Président.

A la tête du Département durant 17 années, il est l'incarnation même de l'homme politique engagé et j'évoque sa mémoire ici en salle Joubert qui a longtemps résonné des échos de sa voix avec beaucoup de reconnaissance.

Georges était une personnalité, un tempérament comme on dit par ici. Son charisme naturel mais aussi l'audace qui le caractérisaient tant ont guidé son entrée en politique.

Georges GRUILLOT est né en 1931 en Côte d'Or. Il arrive dans notre beau département comme remplaçant vétérinaire à Levier. C'est là qu'il rencontre Marie-Françoise, avec qui il va fonder une très belle famille, qui fera tout au long de sa vie sa force et sa fierté.

En 1960, il s'installe à Vercel, dont il devient Maire en 1977. Il le restera durant 4 mandats et sera porté à la présidence de l'Association des Maires du Doubs en 1983.

Il ne lui fallut pas longtemps ensuite pour gagner le canton et faire son entrée au Département dès 1979.

Défiant tous les pronostics nationaux du début des années 80, il devient le premier Président élu à la tête du Conseil général du Doubs, offrant ainsi à sa famille politique un succès pour le moins inespéré, le premier Président de la décentralisation.

Plus tard, en 1988, il est élu Sénateur, prolongement naturel de son engagement d' élu local, au service de son pays. En reconnaissance pour cet engagement, il a été nommé chevalier de la légion d'honneur en 2009.

Savait-il, ce jour de mars 1982, lorsqu'il est élu à la présidence du Conseil général, l'empreinte qu'il laisserait sur son territoire, dans nos vies et dans nos cœurs ?

Durant près de 2 décennies, il a mis toute son énergie à développer, désenclaver, valoriser son département pour améliorer la vie de ses habitants car avant tout Georges était quelqu'un qui aimait les gens, du plus humble au plus fortuné, du plus modeste au plus brillant et il l'a prouvé sa vie durant.

Georges POMPIDOU parlait des politiques au sens vrai du terme, ceux pour qui les problèmes humains l'emportent sur tous les autres, ceux qui ont de ces problèmes une connaissance concrète née d'un contact avec les hommes, non d'une analyse abstraite. C'est la description que j'aurais faite moi-même du Président GRUILLOT, sans en changer le moindre mot.

De son métier de vétérinaire, il avait gardé une solide connaissance du monde rural qui lui permettait d'être à l'aise dans toutes les circonstances, de la ferme du Haut-Doubs à l'hémicycle du Sénat.

C'était un visionnaire qui savait anticiper l'évolution et les besoins des habitants et des territoires. Il était fier de dire que le Doubs était le département le plus boisé et le plus industrialisé de France et il en portait haut les couleurs.

Ceux qui l'ont bien connu garderont de lui ce subtil alliage entre tradition et modernité, qui ont fait de lui un visionnaire, un homme qui voulait épouser l'avenir, avec la volonté d'agir fort pour porter des projets innovants et utiles. Ils ont été si nombreux durant son mandat de Président que j'ai eu bien de la peine à choisir ceux que je citerais aujourd'hui : la route des Microtechniques ou la zone d'Étalans, la création des unités de vie si chères au cœur du Président GRUILLOT, assurer une belle vieillesse à nos anciens en leur permettant de rester dans leur univers près de leur famille.

Il était incontestablement en avance sur son temps, dans l'idée de trouver des solutions, pourtant évidentes de nos jours, sur l'alternative à la maison de retraite.

Le développement touristique du lac Saint-Point, la création du tremplin de Chauv Neuve, c'est également à lui que nous les devons et jamais il ne manquait une édition de la célèbre Transjurassienne.

Il a tout autant œuvré pour la culture et le patrimoine et c'est sous sa présidence qu'a eu lieu de 1987 à 1993 l'une des plus importantes campagnes de restauration de la Saline Royale d'Arc-et-Senans, avec en particulier la création du musée LEDOUX.

Sur le champ de l'économie qui lui tenait très à cœur, il a créé l'Agence de développement économique du Doubs et lancé un vaste plan de relance du bâtiment et des travaux publics, sauvant ainsi des emplois par centaine dans le département.

Georges, c'était aussi un rassembleur, quelqu'un qui savait donner l'envie et fédérer les volontés et les talents.

Grand timonier à la barre du Département, il savait aller au-delà d'un intérêt politique immédiat afin que son Département puisse jouer un rôle majeur sur le territoire.

Il avait œuvré pour le projet du grand canal, en créant une association des Présidents des départements concernés.

Au-delà de cet équipement, il voulait bâtir un véritable pôle multimodal entre Dôle et Belfort, mettre les camions sur les trains, c'était un projet éminemment écologique avant l'heure. Le TGV Rhin-Rhône a également été l'un de ses combats qui s'inscrivait parfaitement dans sa volonté de donner du contenu et du sens dans les relations transfrontalières et notamment avec la Suisse voisine.

Il avait compris très tôt l'importance que l'Europe prendrait dans la vie des Français et dans le développement des collectivités locales. C'est la raison pour laquelle il a multiplié les expéditions et je pèse mes mots, à Bruxelles, pour présenter et soutenir les projets locaux. Et son sens de la prospective l'a mené bien au-delà des frontières de notre continent à explorer toutes les pistes pour promouvoir son Département.

Même si cela apparaît à peine croyable aujourd'hui, il a installé à la fin des années 80 un chargé de mission de l'Agence de développement économique au Japon, afin de favoriser une coopération dans la recherche sur les microtechniques et les nano-industries. Il n'a d'ailleurs pas hésité à se déplacer lui-même en Asie pour nouer des partenariats. C'est ainsi que la Chine accepta d'être l'invitée d'honneur de la foire comtoise en 1986, édition qui à ce jour n'a jamais été égalée en termes de fréquentation.

Mais il restait avant tout un homme de terrain qui ne manquait aucun comice, aucune manifestation importante sur son territoire.

Pour que les Doubiens soient légitimement informés de l'action du Département, c'est lui qui avait lancé le journal Vu du Doubs distribué dans toutes les boîtes aux lettres, une idée révolutionnaire pour l'époque.

Tout au long de ses mandats, il a tenu à réformer le mode de fonctionnement de l'Assemblée et de ses élus. Sortir de la routine administrative, c'était sa volonté, et il s'y est employé avec toute la détermination que nous lui connaissions, un exemple que nous voulons suivre aujourd'hui.

Nous lui devons aussi le désormais traditionnel et si convivial repas des anciens lors de la session budgétaire.

Je terminerai mon propos en évoquant l'homme dans ses qualités les plus profondes : la tolérance et l'ouverture d'esprit.

Georges avait le plus grand respect du suffrage universel et de tous les élus quelles que soient leurs familles politiques.

Il savait travailler en bonne intelligence pour l'intérêt de tous les territoires de son Département.

Le travail acharné qu'il a mené en parfait accord avec Robert SCHWINT alors Maire de Besançon est à l'origine de la création du parc scientifique et industriel qui deviendra TEMIS et marqua le début du renouvellement industriel de Besançon.

L'altruisme, bien évidemment. Georges était un mentor, un découvreur de talents et il assumait ce rôle avec brio.

Il aimait pousser la jeunesse en politique et nombreux sont ceux, dont je fais partie, qui ont bénéficié de son soutien et de son impulsion.

La générosité, enfin. Ses proches, ses collègues, ses amis le connaissaient comme un homme chaleureux au vrai sens du terme. Un deuil, une maladie et il se rendait immédiatement disponible et ne calculait pas son temps pour reconforter, pour être présent tout simplement.

Bien sûr, comme toutes les personnalités fortes, il était connu aussi pour ses éclats, ses colères mémorables mais toujours justifiées. Et aujourd'hui, s'il nous arrive de les évoquer, c'est singulièrement avec le sourire car elles se sont finalement transformées en bons souvenirs.

J'aurais encore tellement à dire de celui qui va tant nous manquer.

Tous ici rassemblés, nous savons ce que nous devons à Georges, ce que notre Département lui doit.

Je veux, en notre nom à tous, assurer son épouse Marie-Françoise de notre amitié et de notre affection, présenter nos condoléances à ses enfants : Marie, Catherine, Pierre et Philippe, ses 12 petits-enfants dont Victor, Lucie, Antoine, Rose, Pierre, Juliette, Violette, Agathe et Gaspard présents ce matin et ses 2 arrière-petits-enfants. Ils ont été le pilier de sa vie et ont accompagné tant de ses combats.

Nous avons eu la chance de connaître un homme exceptionnel, cela fait partie des bons moments de notre engagement en politique.

Je vous invite à observer une minute de silence.

(Il est observé une minute de silence en la mémoire du Président Georges GRUILLOT)

Je vous remercie et j'invite Martine VOIDEY à me rejoindre.

Mme VOIDEY. – Mme la Présidente, chers collègues, à vous Mme son épouse, à vous ses enfants et petits-enfants qui êtes dans la peine, je tiens à témoigner de notre profonde compassion et vous assurer de notre soutien dans l'épreuve du deuil que vous traversez.

Je tiens à remercier Mme la Présidente, chère Christine, de permettre à notre groupe d'exprimer par ma voix un hommage à celui qui fut pour vous un époux, un père, un grand-père.

J'ai eu le privilège de siéger dans cette Assemblée aux côtés de Georges et sauf erreur nous ne sommes plus que 4 Conseillers départementaux à l'avoir côtoyé ici.

Jeune élue en 2001, je me souviens avoir été impressionnée par sa sagacité, la façon implacable dont il pouvait clore un débat, s'appuyant sur sa connaissance parfaite des dossiers et sur une autorité naturelle qui a marqué quiconque a croisé sa route.

Indéniablement, alors même qu'il ne présidait déjà plus notre Assemblée, sa parole comptait et n'était pas contestée.

Au fil des années, nous avons plaisir à le retrouver occasionnellement dans la maison, notamment pour les repas de Noël auxquels sont conviés tous nos anciens.

Aussi longtemps qu'il a pu être des nôtres, son intérêt pour le Département, sa connaissance précise de nos politiques, son avis aiguisé témoignaient de l'homme de terrain qu'il était, d'une passion jamais démentie pour le Doubs et pour la chose publique.

Cette passion qui l'animait ne l'a pas empêché pourtant de se retirer pour passer le relais à la génération suivante.

Je ne peux imaginer que sa décision de ce retrait de la vie publique à laquelle il avait tant donné ne lui a pas coûté. Cependant, il a su la prendre et ce choix devrait tous nous inspirer. Savoir déléguer, faire confiance, accepter l'idée que les choses se poursuivent sans nous et d'une manière différente sans doute de celle que nous aurions choisie. Alors qu'il aurait pu rester encore, il a fait un autre choix. La raison l'a emporté sur sa passion.

Je tiens tout particulièrement à saluer ce geste et souligner la sagesse qu'il révèle.

Ce mois de mars a déjà emporté Paulette GUINCHARD, puis 3 jours plus tard Georges GRUILLOT à qui nous rendons cet hommage. Le Doubs a perdu 2 personnalités politiques marquantes qui l'ont admirablement servi ici, comme à Paris, dont les engagements respectifs doivent rester pour nous des exemples.

C'est avec émotion et tristesse que j'exprime ce matin, au nom du groupe minoritaire, nos sincères condoléances à vous Mme, à toute la famille de Georges GRUILLOT, à toutes celles et ceux qui l'ont côtoyé dans sa vie publique, à toutes celles et ceux qui le pleurent.

Acceptez nos pensées solidaires, puissent-elles contribuer à vous apporter le réconfort et la force nécessaire pour surmonter votre chagrin.

Mme Marie GRUILLOT. – Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux et vous tous ici présents, au nom de toute notre famille, je vous remercie pour cet hommage public que vous rendez aujourd'hui à notre père, notre grand-père ou Président comme beaucoup l'appellent encore.

S'il a, comme vous l'avez évoqué, apporté un réel dynamisme et un rayonnement à ce Département qui lui était cher, nous pouvons témoigner aujourd'hui combien l'exercice de la fonction de Président de ce Département a changé le cours de son existence et lui a permis d'exprimer avec talent et enthousiasme les capacités de bâtisseur et de meneur qui étaient les siennes.

Il était certes très attentif aux autres mais sa vie était jalonnée de rencontres chaleureuses et d'échanges animés fondateurs de son quotidien.

Nous ne pouvons qu'être fiers de cette belle vie qui fut la sienne, de cette aventure à laquelle nous avons eu la chance d'être associés.

Si aujourd'hui le Conseil départemental lui rend un hommage officiel, nous remercions à notre tour et en son nom cette institution de tout l'épanouissement et le bonheur qu'il lui a apporté.

La seconde moitié de sa vie en fut éclairée et la mémoire de son passé nourrira, je le souhaite, le futur de nos enfants et de ce Département.

Merci à vous Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs et merci à toi papa.

Mme la PRESIDENTE. – Voilà ce moment partagé ensemble avec les élus, les souvenirs qui ont pu être évoqués, sa famille ici présente. Nous avons souhaité le faire un jour d'Assemblée plénière et nous allons bien évidemment, pour nous, poursuivre les débats aujourd'hui.

Je vous demanderai donc une petite suspension de séance pour que nous puissions réorganiser la salle.

Nous vous souhaitons à vous Fanfan, aux enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants une belle destinée. Cette maison est la vôtre. Vous y reviendrez quand vous le souhaitez.

Merci de nous avoir donné un si bon Président. Merci beaucoup.

Allocution de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental

Mme la PRESIDENTE. – Je vous propose qu'on commence notre séance. Donc, bonjour à toutes et à tous.

Nous sommes en partie en présentiel et certains de nos collègues sont en visio.

On va vérifier que le quorum est atteint. Je pense qu'il l'est.

Je vous rappelle les personnes excusées qui ont donné pouvoir : Catherine CUINET donne pouvoir à Ludovic FAGAUT, Michèle LETOUBLON donne pouvoir à Philippe ALPY, Rémy NAPPEY donne pouvoir à Géraldine LEROY.

Les Conseillers départementaux qui ne sont pas présents dans la salle, il faut que je vérifie.

David BARBIER.

M. David BARBIER. – Bonjour Présidente, je suis là.

Mme la PRESIDENTE. – Bonjour.

Serge CAGNON.

M. CAGNON. – Bonjour, je suis là également.

Mme la PRESIDENTE. – Marie CHASSERY.

Mme CHASSERY. – Bonjour à tout le monde. Je suis présente.

Mme la PRESIDENTE. – Virginie CHAVEY.

Mme CHAVEY. – Je suis présente.

Mme la PRESIDENTE. – Jacqueline CUENOT-STALDER.

Mme CUENOT-STALDER. – Je suis présente et bonjour.

Mme la PRESIDENTE. – Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Présente. Bonjour tout le monde.

Mme la PRESIDENTE. – Alain LORIGUET.

M. LORIGUET. – Bonjour Présidente et à tous. Je suis là.

Mme la PRESIDENTE. – Danièle NEVERS.

Mme NEVERS. – Bonjour à tous. Je suis présente.

Mme la PRESIDENTE. – Et Pierre SIMON.

M. SIMON. – Bonjour à tous. Je suis bien là.

Mme la PRESIDENTE. – Entre les personnes en visio et les personnes qui sont dans la salle, le quorum est atteint.

Je vous informe qu'en cas de problème de vote à distance, la précaution a été prise de demander à chaque élu en distanciel de remplir un pouvoir qui est libre en annexe du déroulé si besoin. Mais jusqu'à présent ça s'est toujours bien passé. Je pense que nous n'aurons pas de souci aujourd'hui.

Les personnes au niveau des Directeurs et représentants institutionnels, on a M. JAMET, Directeur général des services, Mme DELEVOYE, Directrice de Cabinet, M. FLAVIGNY, Directeur général adjoint, M. GENEVAUX, Directeur général adjoint, Mme COSTILLE, Chef de Cabinet, M. GOUJON, Directeur des usages du numérique.

Comme nous en avons l'habitude, les Présidents de Chambres consulaires, Chambres d'agriculture, de métiers et le Contrôleur général, Directeur du Service départemental d'incendie et de secours sont invités à suivre la séance sur notre site. M. Dominique ROY est excusé et les Directeurs de la collectivité suivent notre séance en skype.

Je me dois de désigner un secrétaire de séance.

Denis LEROUX. Est-ce que vous en êtes d'accord ? L'Assemblée est-elle d'accord aussi ? Je vous remercie.

Vous avez, comme à l'habitude, la liste des Conseillers départementaux qui ne prennent pas part au vote pour cette session, comme nous en avons l'habitude, et je vous demanderai bien évidemment si vous avez pris d'autres responsabilités de nous les indiquer pour qu'il n'y ait pas de souci.

Je veux aussi saluer la presse ici présente et puis l'ensemble des collaborateurs.

C'est un peu difficile de reprendre après l'hommage au Président mais la vie démocratique doit se poursuivre.

Une fois de plus, nous débutons une nouvelle Assemblée à distance et en présentiel. Nous avons organisé cette session comme les précédentes en fonction des risques sanitaires et nous ne sommes par conséquent pas tous en effectifs présents dans cette salle.

Nos collaborateurs nous suivent à distance, tout comme ceux de nos collègues qui ont souhaité être en visio, enfin pour certains le caractère en était obligatoire.

Je vous demande de respecter toutes les règles en vigueur : port du masque bien évidemment, même quand on prend la parole. Je sais que cela nous pèse mais il faut vraiment qu'on soit exemplaire dans cette Assemblée.

Le repas de midi bien sûr ne pourra pas être pris en commun, mais il y a une organisation qui a été mise en place, donc je vous demanderai de prendre votre petit plateau et qu'on se dispatche avec le nombre limité réglementaire dans les salles qui ont été mises à disposition, dans les bureaux pour ceux qui en ont. En tout cas, pas de regroupement au moment du repas de midi.

Nous sommes préoccupés de l'évolution de l'épidémie. Question qu'on se pose : le Doubs va-t-il basculer à nouveau ? Pour le moment, vous le savez, nous faisons partie des 16 départements placés en vigilance renforcée.

L'évolution du taux d'incidence au 26 mars était de 304. Ce n'est pas très rassurant, je vous le dis. Nous avons aujourd'hui une proportion de variants qui est en très forte hausse. Au niveau des patients hospitalisés, ils sont au nombre de 138 et nous avons 43 personnes en réanimation. Ce sont les chiffres que j'ai eus vendredi soir, puisque le samedi et dimanche, nous n'avons pas de chiffres précis.

Je vous redonnerai bien évidemment et si la situation empirait, je vous ferai passer un message pour dire exactement où nous en sommes.

Nos soignants sont à nouveau mis à rude épreuve et je crois que nous ne les remercierons jamais assez. Depuis un an, ils font preuve de dévouement. Nous savons ce que nous leur devons et je voudrais associer l'ensemble des hommes et des femmes qui participent activement quelles que soient leurs responsabilités à cette crise pour que nous essayons de nous en sortir.

Notre effort collectif ne doit pas se relâcher. Derrière les chiffres, ce sont des femmes et des hommes, de l'inquiétude, de la souffrance.

Sachez que le Département est aux côtés des autorités sanitaires. Nous continuons nos points réguliers pour suivre et adapter nos actions.

Certes, nous sommes très préoccupés mais nous gardons un espoir dans cette nouvelle phase : la vaccination.

J'ai proposé très vite à M. le Préfet de mettre sur pied une équipe mobile, avec le soutien du Service départemental d'incendie et de secours, pour aller au plus près des besoins, dans les résidences autonomes. Cela se passe très bien.

A l'heure actuelle, ce sont 400 personnes qui ont pu être vaccinées dans 21 établissements. Je remercie celles et ceux qui ont été présents pour les premières vaccinations et je sais que vous avez à cœur de vous rendre dans les établissements bien évidemment avec tous les gestes barrières, pour apporter le réconfort de notre Conseil départemental.

Je vous parlais de la vaccination dans les établissements. Evidemment, il nous faut la garantie d'avoir assez de doses pour poursuivre notre action. Mais nous adapterons les moyens en fonction des besoins car je suis convaincue que le Département se doit d'appuyer l'Etat et l'Agence régionale de santé dans cette situation de crise.

Je veux bien évidemment aussi saluer l'ensemble des élus des différentes collectivités pour la mise en place des centres de vaccination, très importants dans le Département du Doubs.

J'en profite aussi, à l'instant où je vous parle, d'apporter mon soutien mais je sais aussi le vôtre, à Mme le Maire de Montbéliard qui subit en ce moment des propos intolérables dans notre démocratie.

Je tiens aussi à souligner la mobilisation forte des agents de la collectivité dans cette campagne et les en remercier chaleureusement. L'implication de chacun est nécessaire et je veux dire que nous sommes au rendez-vous comme c'est le cas dans les EHPAD ou dans nos collèges.

A partir du 15 mars et jusqu'à la fin de l'année scolaire, nous avons déployé de nouveaux renforts dans tous les collèges pour aider à la pause méridienne. Le dispositif a donc été étendu car depuis septembre, il bénéficiait déjà à 24 d'entre eux.

Dans les collèges toujours, nous pouvons maintenant nous appuyer sur les tests salivaires déployés en fonction de la circulation du virus.

En ce moment dans le Doubs, nous avons à déplorer 62 fermetures de classes, tous niveaux confondus. Dans nos collèges, ce sont 4 classes et 2 collèges entièrement fermés pour une semaine : celui de Valdahon la semaine passée, et ce matin celui de Mandeuve. M. le Préfet a pris l'arrêté hier soir. Nous avons échangé avec l'Inspecteur d'académie et l'ARS et donc le collège de Mandeuve est aussi fermé pour une semaine à compter de ce matin.

3 agents de la collectivité étaient malades la semaine dernière.

La collectivité dans son ensemble fait donc front et relève les défis.

Notre dispositif de protection des agents fonctionne bien depuis le début de la crise.

Depuis septembre 2020, seulement 135 agents positifs à la Covid. C'est déjà beaucoup me direz-vous, mais c'est quand même un nombre pas trop important.

Sur les 2 400 agents, cela correspond à 5 % alors que la population totale touchée est de 17 %. On peut dire que les mesures adoptées sont efficaces.

Le développement massif du télétravail a contribué à nous prémunir de la contamination. Nous avons aujourd'hui plus de 600 télétravailleurs dans la collectivité. Cela n'enlève rien à notre inquiétude lorsque certains de nos collaborateurs sont touchés parfois durement par le virus. Et chacun de nous pense ici à l'un ou l'autre des membres de son équipe ou de son entourage.

Dans mon propos liminaire, je voudrais comme d'habitude revenir brièvement sur l'actualité mais aussi dire quelques mots de certains rapports qui sont présentés aujourd'hui.

Nous venons d'observer un hommage à notre ancien Président Georges GRUILLOT et je ne peux manquer d'évoquer une autre figure importante de notre territoire, qui nous a quittés tout récemment, je veux parler bien sûr de Paulette GUINCHARD.

Fille d'agriculteurs du Doubs, infirmière, Paulette GUINCHARD a été adjointe à Besançon, Conseillère régionale, Députée et Secrétaire d'Etat aux personnes âgées dans le gouvernement de Lionel JOSPIN.

Pour tous ceux qui l'ont connue, Paulette GUINCHARD avait un don naturel. Elle était en empathie avec son interlocuteur quelles que soient ses origines ou ses idées politiques.

Combattante infatigable de la cause des personnes âgées, elle est l'auteur en 2001 de la loi qui donne naissance à l'APA, un engagement remarquable pour le service public. Une femme d'exception que je tenais à saluer ici.

Je vous invite à observer une minute de silence.

(Il est observé une minute de silence en la mémoire de Mme Paulette GUINCHARD)

Je vous remercie.

Les transitions sont un peu compliquées aujourd'hui mais il faut nous remettre dans notre Conseil départemental.

La semaine dernière, j'ai eu le plaisir de faire l'ouverture d'un événement d'envergure à Frasne, la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine, la SUERA, dont vous avez toutes et tous entendu parlé et participé. Un moment important, porté avec force par le Syndicat mixte du Mont d'Or et bien sûr son Président Philippe ALPY pour réaffirmer que le Département du Doubs est en pointe sur l'adaptation au changement climatique.

Nous avons pu présenter notre démarche volontaire, celle qui nous a conduits à adopter, il y a 3 mois, un projet de transition climatique courageux.

Vous le savez, nous avons un défi collectif à relever dès aujourd'hui et dans les années à venir : faire émerger une nouvelle économie touristique de moyenne montagne moins dépendante de la neige.

Le chantier que l'on a ouvert avec ces rencontres européennes se veut tout à la fois rassurant et redynamisant. Notre Doubs est pionnier.

Nous avons enregistré plus de 900 participations en ligne, ce qui est une grande satisfaction pour nous.

Le tourisme est et restera une des forces de notre Département et il offre des possibilités de développement indéniables.

Nous avons reçu tout récemment un état des lieux des retombées de notre plan d'urgence pour le volet touristique.

Nous avons attribué, je vous le rappelle, 1,55 M€ au Comité départemental du tourisme. Une opération quasi unique en France. Au total, ce sont 172 000 billets Doubs qui ont été offerts sur 2020.

Le tourisme, ce sont 5 100 emplois dans le Doubs et 250 M€ de retombées économiques annuelles directes que nous sommes fiers de soutenir et que nous nous donnons les moyens d'encourager. Je laisserai mes collègues Vice-présidents présenter leurs rapports dans le détail.

Nous avons aujourd'hui 3 dossiers importants à étudier ce matin : l'insertion, l'enfance jeunesse et le plan de relance. 3 sujets d'actualité. 3 sujets qui requièrent du courage, de l'action.

Il nous a semblé pertinent de proposer en Assemblée un point d'étape sur le Plan départemental pour l'insertion et l'emploi.

Les questions d'emploi, les éventuelles difficultés qui pourraient surgir du fait de la crise nous interpellent tous et nous suivons attentivement nos indicateurs, prêts là encore à nous adapter aux besoins qui pourront apparaître.

Notre Plan départemental pour l'insertion et l'emploi remplit ses objectifs. Pierre SIMON, Vice-président en charge de l'insertion, reviendra précisément sur ce volet.

Nous nous sommes positionnés sur l'appel à projet, sur le renforcement du service public de l'insertion et de l'emploi car le Département a toutes les cartes en main pour y répondre de manière pertinente et efficiente.

La Caisse d'allocations familiales nous a déjà assuré son appui et s'inscrit pleinement dans nos orientations. Et nous devrions avoir tout prochainement la réponse à cet appel à projet. Je pensais pouvoir vous l'annoncer aujourd'hui. Ça viendra peut-être lors de notre séance donc je vous en ferai part.

Par ailleurs, nos équipes travaillent à développer l'offre existante sur le territoire. C'est le cas à Maïche avec la naissance de la Ressourcerie, et au CFA de Bethoncourt avec la création de la Cafet. 2 chantiers d'insertion que j'ai pu aller rencontrer tout récemment. 2 nouvelles entités qui viennent renforcer notre offre de structures d'insertion par l'activité économique dans la droite ligne de notre mot d'ordre : l'emploi d'abord.

Odile FAIVRE-PETITJEAN, Vice-présidente en charge de l'enfance famille présentera ensuite le renforcement de nos actions en faveur de l'enfance jeunesse.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre nos initiatives départementales, en répondant aux vulnérabilités et j'espère une belle unanimité sur ce rapport, pour limiter les inégalités devenues criantes avec la crise et amoindrir le sentiment d'insécurité des jeunes, premières victimes des crises et précarités. Prévenir, protéger, rendre autonomes.

Le premier volet concerne les mineurs.

Nous vous proposons d'acter la création immédiate de 40 places supplémentaires d'accompagnement renforcé à domicile. Il s'agit là d'amplifier le plan prévu initialement pour 2022.

Le deuxième volet vise les étudiants, apprentis, jeunes en insertion dont on sait combien ils sont impactés par la crise.

Pour les accompagner au plus près de leurs besoins, nous allons à nouveau abonder et renforcer le Fonds départemental d'aide aux jeunes comme nous l'avions déjà fait avec notre plan d'urgence en juin 2020. Je vous proposerai de voter 250 000 € complémentaires à l'enveloppe.

Le troisième volet enfin est destiné aux adultes victimes de violences sexuelles et d'inceste pendant l'enfance.

Pour entendre et accompagner la prise de conscience nationale mais aussi contribuer à briser l'omerta qui entoure ces problématiques, contribuer à la libération de la parole et au soulagement des victimes, nous ouvrirons un numéro vert et renforcerons nos actions de prévention.

Ce que nous voulons mettre sur pied en nous appuyant sur notre expertise en matière de protection de l'enfance et des majeurs en difficulté, c'est un dispositif pilote, une réponse à un besoin sociétal.

Nous sommes, collectivité des solidarités, légitimes et compétents en matière d'aide et d'accompagnement des personnes en difficulté et nous entendons le rester.

Le dernier dossier d'importance que je voudrais aborder ce matin est celui du plan de relance. Nous sommes, je le sais, tous impatients d'entrer dans la phase active de sa déclinaison.

Si je reprends les intentions de ce plan, accélérer la réalisation d'investissements publics pour contribuer à la transformation économique de la France, je peux vous dire que nous sommes prêts à y prendre toute notre part pour soutenir l'économie et l'emploi, pour atténuer les effets de la crise sanitaire. Et nous nous reconnaissons dans les 3 grands objectifs qu'il vise : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale.

Il m'a semblé qu'un temps spécifique d'information et d'échange sur sa mise en œuvre et sur les démarches engagées par le Département était nécessaire. Mais tout d'abord vous devez savoir que malgré notre volonté, jusqu'à maintenant, l'ouverture des aides au Département paraissait plutôt restrictive et compliquée.

L'Etat a pourtant réaffirmé sa volonté de territorialiser au maximum la mise en œuvre du plan de relance et d'y associer toutes les collectivités volontaires pour en démultiplier les effets. Cela a été rappelé avec force au plus haut niveau. La territorialisation est un gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

J'ai donc sollicité M. le Préfet pour que nous puissions définir les modalités de cette territorialisation que nous souhaitons.

Nous nous sommes rencontrés la semaine dernière pour dépasser les obstacles constatés et étudier la possibilité de conclure un accord départemental de relance en direct. Une manière d'agir de façon rapide et efficiente.

J'ai obtenu son assentiment et surtout un accord ferme de l'Etat pour le financement, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement des départements 2021, des projets que nous présentons : collèges de Villers-le-Lac, Bethoncourt, restructuration de l'immeuble Gay Lussac. Je vous en donne quelques exemples. Mais aussi un accord formel pour la Dotation de soutien à l'investissement des départements 2022 qui concernera notamment le Pont des Pipes et celui des Rosiers.

Nous sommes également convenus de travailler de concert la réponse du Département aux appels à projets nationaux. Une collaboration que j'ai longtemps appelée de mes vœux et dont je me félicite.

Cet accord renforce notre rôle en matière de compétences sociales et sanitaires, mais également d'aménagement du territoire, d'accélérateur de transition écologique.

Par ses investissements, le Doubs contribue à alimenter le carnet de commandes des entreprises.

Le 9 mars dernier, j'ai rencontré nos partenaires des bâtiments et travaux publics. Ils ont besoin de nous.

L'investissement départemental est à son plus haut niveau : 85 M€ prévus pour 2021, je souhaite le rappeler. Avec un taux de réalisation de 95,7 % en 2020, nous avons tenu nos engagements et nous sommes en mesure de rassurer nos partenaires. Ils l'ont bien compris.

Nous contribuons déjà à la solidarité territoriale avec les contrats P@C. Pour mémoire, 650 projets, 270 M€ d'investissements entre 2018 et 2021 directement destinés aux communes et au bloc communal.

Aujourd'hui, nous sommes déterminés à prendre toute notre place pour œuvrer à la réduction des conséquences de la crise économique et sociale. Nous y sommes prêts.

L'avenir nous réserve encore de beaux défis, même si la situation est compliquée.

Permettez-moi de conclure le propos liminaire pour vous donner quelques nouvelles de notre événementiel départemental. J'ose espérer que dans quelques semaines, peut-être quelques mois, nous pourrions avoir des perspectives et occasions de nous réjouir.

La saison numérique a connu un franc succès, j'en veux pour preuve les très bonnes statistiques de fréquentation : 2 609 visiteurs au 22 mars, 27 250 personnes ayant été touchées via nos réseaux sociaux. Une action culturelle particulièrement adaptée à la situation et saluée par nos partenaires très désireux de faire entendre et partager leurs créations artistiques. Merci à notre Vice-président pour cette belle politique.

Enfin, nous aurons le plaisir de vous inviter, et j'espère que l'événement puisse avoir lieu, dans le cadre de Partageons nos sports, à l'installation des modules inclusifs accessibles à tous à la Gare d'Eau, ceci peut-être début mai. Evidemment, cela dépendra de l'état sanitaire et des mesures en vigueur.

Je nous souhaite une belle Assemblée plénière, avec des débats constructifs, au-delà de nos clivages. Je vous remercie.

Je passe la parole à Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci. Mme la Présidente, chers collègues, je porterai aujourd'hui la parole de notre groupe.

Avant toute chose, nous souhaitons rendre hommage à Paulette GUINCHARD. Le 4 mars dernier, une grande figure de l'action sociale nous a quittés. Vous l'avez dit, fille d'agriculteurs du Doubs, infirmière psychiatrique, longtemps adjointe au Maire de Besançon, elle a également été Conseillère régionale, Députée, puis Secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

En 1999, Paulette GUINCHARD est chargée du rapport « vieillir en France », un rapport dans lequel elle pointe les manques et fait des propositions pour mieux prendre en charge les personnes âgées dans notre pays. Et puis, elle est l'auteur de la loi qui donne naissance à l'APA, l'Allocation personnalisée d'autonomie, qui permet d'aider financièrement les personnes âgées à domicile ou en établissement.

Simple, à l'écoute, engagée, passionnée, Paulette GUINCHARD est partie en un ultime acte militant, en choisissant de mettre fin à ses jours en Suisse.

Son action politique au service de tous lui survit. Et peut-il y avoir plus bel hommage que de voir son action durablement inscrite dans le temps et dans le quotidien de toute famille ? Quelle fierté pour nous tous aujourd'hui de porter la compétence de l'APA pour notre Département.

Bien sûr, nous nous associons aujourd'hui à l'hommage rendu à Georges GRUILLOT. Martine VOIDEY a pu l'exprimer pour notre groupe.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles, compagnons de route et amis de ces deux personnalités politiques qui ont marqué les esprits et les cœurs et laissé leur empreinte sur notre territoire.

Par ailleurs, l'actualité de ce mois de mars est encore dominée par la crise sanitaire et vous l'avez rappelé, avec tout ce qu'elle implique sur le plan social, culturel et économique.

Il y a presque un an, à quelques jours près, les mots pandémie et confinement faisaient irruption dans nos vies. Du jour au lendemain, les écoles, les commerces, les lieux de rassemblement devaient garder portes fermées. Seuls les essentiels devaient assurer la continuité du fonctionnement de notre société.

Depuis, nous avons appris à vivre avec : masque, gestes préventifs, distanciation physique sont devenus les réflexes citoyens de tous envers tous. Mais dans cette crise, même sanitaire, il y a ceux qui font face à plus de difficultés que les autres, ceux qui n'en peuvent plus de vivre avec.

Les résultats de l'enquête IPSOS réalisée récemment auprès des 18-24 ans sont alarmants et rappellent l'urgence d'agir pour mieux prendre en charge cette population particulièrement touchée : inquiétude, solitude, angoisse quant à leur avenir professionnel, recherche d'emploi sans suite, troubles dépressifs.

Couvre-feu et confinement nous privent de tout espace de respiration et de liberté, de toute alternative ou soupape et c'est encore plus difficile à supporter pour celles et ceux qui sont déjà en difficulté et dont celles-ci peuvent devenir oppressantes voire insurmontables.

La crise frappe davantage aussi les ouvriers et les employés peu qualifiés, souvent en emplois précaires et celles et ceux qui auparavant déjà peinaient à surmonter leurs difficultés. Prenons l'exemple des agriculteurs. Les souffrances psychiques de la période sont réelles et doivent faire l'objet de toute notre attention et de toute notre solidarité.

Qu'est-ce que la collectivité peut faire pour rassurer, encourager, aider ?
Comment amortir et atténuer les effets de la crise ?

135 ans après la découverte du jurassien Louis PASTEUR, c'est bel et bien le vaccin qui nous montre l'issue sanitaire de cette crise sans précédent.

Soyons optimistes.

Nous saluons les 12 communes du département qui accueillent un centre de vaccination et facilitent l'organisation de cette campagne massive, avec l'espoir que le rythme de livraison des doses permettra d'aller plus vite.

Venons-en au contenu du jour.

De nouvelles dépenses sont actées pour la Saline Royale d'Arc-et-Senans. Le rapport 401 nous précise qu'un marché a été passé en janvier pour réaliser des fouilles archéologiques dans le cadre des travaux de la Berne Est pour un montant de 91 000 €. Rien de surprenant ou d'anormal. Mais cette nouvelle ligne budgétaire fait écho à la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 15 mars, où il était question de la fameuse salle multimodale et master class que vous souhaitez créer.

De 5 M€, nous passons à un projet de plus de 6,7 M€. 6 786 792 € précisément. On peut d'ailleurs s'interroger si ce montant intègre les 91 000 € des fouilles archéologiques ou si cela vient encore en plus.

Nos craintes sur le coût final de l'aménagement de la grande Berne à la Saline étaient donc parfaitement justifiées.

Où cela va-t-il encore nous mener ? Jusqu'à quand les vannes de la dépense départementale seront-elles grandes ouvertes pour ce projet élitiste ? Pensez-vous que ce genre de dérapages financiers sont acceptables à l'époque que nous traversons ?

Nous nous sommes opposés à de nombreuses reprises à ce projet dans cette Assemblée, parce qu'il ne profitera pas largement aux Doubiennes et aux Doubiens mais majoritairement à une riche clientèle, une élite internationale et nous sommes effarés par son coût.

Avec ce budget de 6,8 M€ ou ce seul avenant de 1,8 M€, combien fait-on vivre de compagnies ? Nous subventionnons l'excellence internationale quand la culture sur le territoire se meurt.

Plus de 200 personnes se sont rassemblées dimanche 21 mars à la Cité des Arts de Besançon, pour soutenir notamment les intermittents du spectacle à la suite de l'appel à la mobilisation de la CIP (la coordination des intermittents et précaires de Franche-Comté). A été peinte ce même jour une fresque en face de la Cité des Arts en gros, en gras, sur 10 mètres de long ou plus, en noir, une fresque où il est écrit « la culture au pied du mur », au pied du mur de la Berne Est pourrait-on ajouter ?

Dans ce contexte, votre proposition a quelque chose d'indécent.

Les masters class à la Saline, ça va faire plaisir aux intermittents locaux, c'est sûr. D'ailleurs, dans le cadre d'un plan de relance ambitieux et concerté qu'ils appellent de leurs vœux, ils auraient voté pour à n'en pas douter.

Nous voulons une culture plus accessible, qui profite plus à chacune et chacun sur le territoire et qui soutienne les acteurs locaux qui ont hélas aujourd'hui grandement besoin. Ils ont besoin de nous comme nous avons besoin d'eux. Nous avons besoin du spectacle vivant. Il permet de rester en lien avec les autres, de s'ouvrir, s'émouvoir, relativiser, penser, s'amuser, rêver.

Chacun ses priorités. Chacun ses responsabilités.

Ambition sur la Saline, stagnation pour les haras. Bientôt deux ans que vous avez réuni des groupes thématiques d'élus et de spécialistes pour penser au devenir de ce site. Vous avez annoncé sa vente, puis vous vous êtes ravisée, avez concerté, réuni 4 groupes de travail. Nous nous sommes déplacés, avons participé et puis depuis que s'est-il passé ? Piloté par le Vice-président Ludovic FAGAUT, ce sujet pourra être inscrit à la liste des flops du mandat.

On note au rapport 401 que vous avez commandé une étude de programmation pour 45 000 €. Que programme-t-on donc pour les haras à 2 mois et demi de la fin du mandat ? On ne le sait pas. Serait-ce les frais de démantèlement de l'atelier de bourrellerie et sellerie ? Je cite ici l'Est Républicain à ce sujet.

L'atelier permettait de connaître toutes les subtilités de la selle et des rênes. La demande était forte et les stagiaires venaient de toute la France pour acquérir ce savoir, car il s'agit bien d'un savoir-faire ancestral dont l'enseignement était proposé dans cet atelier historique et bien équipé. C'est là le paradoxe du Département, propriétaire des haras : pousser dehors gentiment les activités liées aux haras et donc au cheval pour préparer à moyen terme une cité inclusive autour du cheval, dont les contours du projet semblent encore bien flous. Rien ne dit pourtant que ce genre de savoir-faire, une fois parti, reviendra à Besançon.

Effectivement, il sera très difficile de revenir en arrière.

Alors pourquoi mettre un terme à une activité qui connaît le succès, concourt à l'attractivité de notre territoire, à la reconnaissance de son savoir-faire ? Qu'en pensent les acteurs de la filière du cheval comtois ?

Ces connaissances ancestrales et traditionnelles ne sont pas obsolètes, elles sont une richesse pour notre territoire et font partie de notre patrimoine. Elles sont même un volet tout à fait complémentaire de la filière cuir d'excellence qui est l'un des marqueurs forts de notre Département.

Mme la Présidente, vous qui venez du canton de Maîche, berceau du cheval comtois avec sa célèbre fête du cheval justement, nous voulons pouvoir compter sur vous pour faire de ce site une vitrine et pas une vitrine inanimée que l'on regarde. Non. Une vitrine vivante où l'activité équestre est forte, ouverte, partagée et inclusive.

Y a-t-il vraiment un plan pour les haras ? Y a-t-il un pilote dans l'avion lorsqu'un chantier d'insertion local hébergé ici a bien failli se retrouver à la porte en quelques semaines ?

On veut tellement faire bien qu'on ne fait rien.

A l'image aussi d'une proposition de notre groupe, le 16 octobre dernier a été assassiné Samuel PATY, professeur dans un collège des Yvelines, nous vous avons proposé une action d'éducation civique : dans chaque collège du Doubs, donner le nom de ce professeur à une salle d'histoire-géographie, un lieu, pour que l'assassinat de ce professeur ne soit pas oublié, balayé par le fil continu de l'actualité, pour qu'il devienne l'occasion d'engager la discussion avec les collégiens, d'éveiller les consciences citoyennes et de les sensibiliser aux libertés fondamentales.

Proposition malheureusement balayée par vous, Mme la Présidente, car jugée pas à la hauteur, ce qui laissait penser à un projet de plus grande envergure.

6 mois plus tard, où en est-on ? Nulle part.

Nous sommes déçus également par le rapport 302 qui égrène les enveloppes qui auraient pu profiter au Doubs : plan de relance de l'Union européenne, de l'Etat et de la Région. Ce rapport explique pourquoi le Département, pour l'essentiel, passera à côté, en se justifiant et en relatant les difficultés rencontrées dans le travail avec la Préfecture ou la Région. Le mot frustration a été martelé en commission. C'est surtout celui que nous retiendrons et partagerons.

Nous regrettons sincèrement de ne pas être au rendez-vous de ce plan de relance avec des projets audacieux, innovants, avec des actions de nature à répondre aux grands enjeux environnementaux.

Par exemple, comment est-ce possible, après les désastres forestiers des 2, 3 dernières années, de ne même pas lire une seule fois filière bois dans les termes portés par le Département ? Cette filière est au cœur des préoccupations, aujourd'hui et demain. Pourquoi encore ne pas ériger en priorité l'approvisionnement en eau potable des populations, la mise aux normes des réseaux d'assainissement et la lutte contre les pollutions ?

Là, demain, dans 3 mois environ, pendant la sécheresse, des milliers d'habitants du Doubs seront approvisionnés en eau par camion-citerne. Le Maire d'Arc-sous-Montenot, Patrick GRILLON, canton de Frasne, dont la commune connaît des problèmes d'approvisionnement en eau s'en inquiète déjà. Les petites communes ne sont pas prioritairement dans les dossiers de demande de subvention.

De même, lorsque l'on sait que l'amélioration thermique des bâtiments est une des principales sources de gain d'énergie, à l'heure où notre SDID, Schéma départemental de l'immobilier, semble encore en réflexion, ne devrions-nous pas saisir l'opportunité de ce plan de relance pour porter nos efforts dans ce domaine, pour réhabiliter des biens à haute valeur patrimoniale ? Si l'on y inclut l'économie des territoires et la limitation des déplacements, on peut aisément penser par exemple au site de Fort Griffon.

Voilà des choix porteurs d'avenir qui susciteraient notre enthousiasme.

Peut-être que parmi les projets qui sont les vôtres, certains seraient aussi de nature à susciter notre adhésion et notre soutien ? Hélas, vous ne les précisez pas. En effet, vous présentez les démarches du Département. Vous avez donné à l'Etat et la Région une liste de projets d'investissement du Département, représentant 130,4 M€. Nous apprenons ainsi, par exemple, que 12 projets seraient dans les cartons pour adapter et moderniser le patrimoine, pour un total de 78 M€ de travaux. De quoi s'agit-il ?

A 10 jours de l'Assemblée, nos questions n'ont trouvé que l'embarras de vos Vice-présidents, aucun n'étant en capacité de nous apporter des réponses précises. C'est par la voix du Directeur général des services que nous avons pu obtenir quelques précisions.

Reconnaissez qu'au regard de l'ampleur des montants engagés, quel projet compose l'enveloppe de 78 M€ mentionnée page 7 du rapport sympathiquement intitulé « adaptation et modernisation du patrimoine départemental », telle était la question ? Nous ne le savons pas.

Alors oui, la frustration à laquelle je faisais référence plus haut comme un sentiment partagé est bien là pour notre groupe. Nous nous sentions légitimes en tant qu'élus de cette Assemblée pour avoir des réponses claires à nos questions, pour qu'on nous transmette la répartition financière de ces 78 M€. Cela nous a été refusé au motif, je cite, qu'il fallait laisser les fonctionnaires et spécialistes s'en occuper. Dommage, véritablement dommage, car nous partageons l'ambition pour notre Département et toutes nos forces ne sont pas de trop pour défendre les projets de nature à assurer son rayonnement.

Nous reviendrons plus en détail sur ce rapport, sur ce qu'il dit ou ne dit pas, au moment où nous l'examinerons.

La notion de relance porte en elle les valeurs de renouveau, d'espoir. Peut-être nos travaux de ce matin permettront-ils de mettre en lumière de beaux projets, fédérateurs, et sur lesquels nous saurons nous retrouver ? A commencer par tout ce qui contribue à développer les loisirs de plein air.

Nous nous réjouissons des travaux réalisés pour favoriser le trajet des cyclotouristes qui empruntent la véloroute. Nous saluons le travail initié à Métabief si bien mis en lumière, avec la visite ministérielle et le congrès de ces dernières semaines. Enfin, pour terminer sur une note printanière, avec le retour des beaux jours, nous ne pouvons qu'inciter les Doubiennes et les Doubiens à parcourir les 3 400 kilomètres de sentiers aménagés de notre territoire et découvrir la richesse de nos sites naturels, de nos espaces naturels sensibles, les ENS.

Respectons la distanciation physique mais baladons-nous. Profitons de notre chance de vivre dans ce beau département avec la nature à portée de nos pas ou de quelques coups de pédale.

Enfin, nous adressons un mot de soutien à notre collègue Rémy NAPPEY, opéré vendredi, à qui nous souhaitons courage pour sa convalescence et que nous espérons retrouver parmi nous pour la prochaine session. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Denis LEROUX.

M. LEROUX. – Merci Mme la Présidente. Chers collègues, ce mois de mars 2021 a été douloureux avec la disparition de 2 grandes figures politiques du Doubs : Georges GRUILLOT, que nous avons célébré à l'instant, Président historique du Conseil général, disparu le 7 mars, et l'ancienne Députée Paulette GUINCHARD, disparue le 4 mars. Et je ne peux oublier Claude GIRARD, qui nous quittait il y a 17 ans, le 27 mars 2004.

Ici, devant cette Assemblée, je souhaite leur rendre hommage. Tous 3 ont marqué leur génération. C'est désormais à notre tour de reprendre ce flambeau.

Nous devons relever les défis de notre société et nous adapter en restant dans nos champs de compétences face aux nombreux sujets d'actualité.

Je souhaite évoquer aujourd'hui des sujets majeurs qui seront d'ailleurs repris dans les rapports.

Violences conjugales et intrafamiliales, violences sexuelles, inceste, ces sujets, longtemps restés tabous, n'appartiennent à aucune famille politique. Il s'agit avant tout de participer à la construction d'une société où les droits des femmes sont les mêmes que ceux des hommes, où les femmes sont libres de leurs choix et où elles peuvent vivre en toute sécurité.

La période de crise que nous traversons actuellement et les confinements répétitifs peuvent malheureusement engendrer un terrain propice aux violences.

Nous avons tous en tête des chiffres effrayants. En 2019, 146 femmes sont mortes sous les coups de leur mari. Les violences conjugales ont augmenté de 16 % en France en 2020 et le Doubs est le département français qui affiche le taux le plus important. En France, on estime à 94 000 femmes victimes de viol ou de tentatives de viol par an. C'est pourquoi il faut agir sur le long terme et dans la prévention. Et c'est ce que fait notre collectivité.

Le Département du Doubs a tissé de forts liens avec les partenaires associatifs et les forces de l'ordre pour lutter contre les violences intrafamiliales.

Nous avons activement participé à la mise en place de dispositifs efficaces : financement de 2 téléphones grave danger, cofinancement de 2 postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, convention avec la gendarmerie sur les repérages des situations de violence avec un partage d'informations dans l'intérêt des femmes et des enfants.

Nous avons décidé d'aller encore plus loin sur la question de l'inceste. La parole se libère et nous nous devons d'accompagner ce mouvement.

Notre collectivité départementale va s'investir au quotidien dans l'accompagnement des situations d'abus sexuels sur mineur. Il est notamment prévu d'augmenter les interventions de sensibilisation en milieu scolaire pour que nos enfants aient la clef d'une société meilleure, débarrassée du fléau des violences sexuelles. Un parcours d'accompagnement pour les adultes victimes d'inceste va également être mis en place, avec l'ouverture d'une ligne téléphonique avec un numéro vert permettant écoute, conseils et orientations des victimes de violence pendant l'enfance.

De par mon métier, je le sais bien, le parcours judiciaire d'une victime peut parfois ressembler à celui du combattant, ce qui ajoute une souffrance supplémentaire alors que cette démarche doit être réparatrice. C'est pourquoi un accompagnement socio-juridique personnalisé va être créé.

Enfin, la formation des travailleurs sociaux va être renforcée. Je souhaite d'ailleurs ici remercier tous nos travailleurs sociaux et associations qui sont en première ligne, au plus près de nos habitants, formés à l'écoute bienveillante et au bon réflexe pour accompagner les femmes, les enfants et les familles dans ces douloureux moments de vie.

Mesurons aussi le chemin parcouru depuis l'élection d'Yvonne GRAPPIN, première Conseillère générale du Doubs en 1945. Aujourd'hui, cette Assemblée est paritaire. Saluons cette avancée qui va dans le sens de l'histoire.

Le Département du Doubs agit face aux enjeux de société d'aujourd'hui et est prêt pour les futurs défis qui s'annoncent et nous les attendons notamment au regard des lois à venir, loi 4D, loi grand âge.

Ainsi, nous sommes et serons au rendez-vous.

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Merci M. le Vice-président.

Je vois des demandes de parole, je ne sais pas si on va répondre à tout. On ne va pas refaire les débats qui ont déjà eu lieu. Mais Ludovic quand même pour quelques précisions, et puis les uns et les autres aussi parce que je crois qu'on ne peut pas laisser dire ce qui vient de se dire dans le propos liminaire de Raphaël KRUCIEN.

M. FAGAUT. – Merci Mme la Présidente. Chers collègues, cher Raphaël KRUCIEN, on a l'habitude de dire que tout ce qui est excessif est insignifiant et je parle de vos propos sur la Saline et sur les haras. Et on ne peut pas vous reprocher de ne pas connaître pleinement les dossiers puisque vous les avez abordés vraiment sous un angle très superficiel et très réducteur et on ne peut pas vous le reprocher en tant que tel.

Sur la master class, puisque vous avez abordé la Saline, simplement vous rappeler que sur la Saline, la master class est entièrement portée par une SAS qui s'appelle SAS Music@mpus. Donc, le Département n'intervient pas en la matière dans le cadre de la master class. Vous ciblez à nouveau le Département mais ça montre que vous connaissez très superficiellement ce dossier.

Concernant le dossier de la Berne, simplement pour vous rappeler qu'il fait partie des projets qui sont accompagnés très fortement par la Région mais aussi accompagné fortement par l'Etat puisque le ministère de la culture le soutient très fortement en ce sens.

Et je pense, c'est pour vous donner des chiffres, ça permettra d'approfondir votre connaissance du dossier, que l'impact financier qui est porté avec les réalisations d'envergure et les investissements d'envergure qui sont portés sur la Saline nous feront passer en 2015 de 13 M€ d'impacts directs et indirects sur le territoire du Doubs et du Jura à 25 M€ à l'horizon 2025. Ce sont des projections d'investissement et de développement économique sur notre territoire et bien sûr aussi du territoire limitrophe du Doubs qui est le Jura.

Je vous rappelle aussi qu'aujourd'hui la Saline, il y a un constat qui est très flagrant, qui est l'accroissement continu et indiscutable du taux de fréquentation sur la Saline. C'est l'impossibilité aussi de répondre pendant 8 mois de l'année à différentes sollicitations que ce soit pour des congrès, des colloques, des assemblées ou autres salons et que sur un plan artistique, il y a une nécessité d'avoir une salle équipée pour le territoire, qui d'ailleurs fait cruellement défaut sur d'autres territoires que vous connaissez tout aussi bien.

Je pense que là-dessus, il y a une méconnaissance et vous avez un aspect très réducteur du dossier. Je me trouve un peu en délicatesse avec ce que vous avez évoqué et en contradiction aussi sur le côté « la culture doit être accessible », je ne sais plus quel mot vous avez employé, « la culture se meurt sur le territoire ». Effectivement, aujourd'hui la situation est très complexe et nous la défendons, nous l'accompagnons. J'en veux pour preuve les différentes mesures que nous avons pu porter dans le cadre du plan de relance.

Je vous rappelle que sur les écoles de musique, avec les efforts que nous avons pu faire en direction de nos jeunes puisque nos 42 écoles de musique aujourd'hui qui sont présentes sur le territoire, c'est quand même 10 000 jeunes de moins de 25 ans que nous accompagnons donc nous avons accompagné plus fortement ces familles, effectivement pour qu'elles ne désertent par ces espaces culturels.

Simplement aussi, je vous rappelle et ça a été salué, si vous les rencontrez comme je peux le faire au quotidien, ces acteurs et ces structures d'art vivant. J'étais encore pas plus tard que la semaine dernière au collège Voltaire pour rencontrer la compagnie Gravitation, qui est ravie de ce que nous avons pu porter dans le cadre de « collégiens en scène », mettant à disposition des spectacles dans l'ensemble des collèges du Doubs qui se sont mobilisés.

Donc, la culture certes est en difficulté mais je pense que le Département a pris et prend toute sa part. Et c'est salué par l'ensemble du monde de la culture aujourd'hui sur le territoire.

Concernant les haras, effectivement il y a une crise sanitaire qui est passée par là, donc qui a rebattu un peu les cartes des calendriers. Je vous le donne, comme cela vous l'aurez également : le 8 ou le 9 avril prochain, Territoire 25 rendra ses conclusions en tant qu'aménageur qui a été sollicité sur l'espace des haras.

Mais quand vous faites allusion aux ateliers de bourrelier, encore une fois méconnaissance du dossier, en tout cas, lecture très superficielle. Les conventions d'occupation des haras arrivaient à terme au 31 décembre 2020.

Nous avons travaillé avec l'ensemble des structures présentes à l'intérieur pour leur donner la possibilité de pouvoir résigner un bail d'occupation précaire du site. Ils ont tous décliné. Et les ateliers qui se sont passés début d'année 2021, l'ont été faits à titre dérogatoire parce qu'ils ont sollicité le Département et on leur a dit : oui, effectivement, si vous voulez faire ces ateliers, nous pouvons bien sûr à titre de dérogation, vous permettre de les utiliser l'instant de cet événement.

Donc, encore une fois, propos erronés, propos malencontreux, en tout cas, méconnaissance des dossiers ou lecture très superficielle. Et je peux vous rassurer parce que vous avez participé, je crois, à un atelier sur les différents que j'ai pu porter dans le cadre de la restructuration des haras et de la réhabilitation des haras, les propositions ont toutes été transmises de façon très transparente à l'ensemble des acteurs de Territoire 25 pour qu'ils puissent nous faire un rendu que nous aurons mi-avril, le 8 ou le 9 avril, où je présiderai cet entretien et cette rencontre avec Territoire 25.

Il ne faut pas forcément s'emballer avec des propos qui ne sont pas du tout appropriés, au regard de dossiers que nous connaissons parfaitement, que nous suivons parfaitement.

Nous avons une vision de développement territorial. Peut-être que la vôtre est un peu restrictive ?

Mme la PRESIDENTE. – Raphaël KRUCIEN, c'est en réponse à ce qui vient d'être dit ou c'est plus globalement ?

La parole vous est donnée.

M. KRUCIEN. – Merci. Sur la Saline, l'aménagement de la Berne Est, je vous renvoie aux propos de mon liminaire tout simplement. Je sais très bien que la master class est portée par la SAS. Je suis présent au conseil d'administration, j'ai d'ailleurs posé quelques questions, demandé quelques éclairages et donc je suis tout à fait au courant de cela.

Je vous renvoie tout simplement à ce qu'on appelle un dérapage financier sur le coût de la restructuration ou transformation en salle multimodale de la Berne Est point barre.

Vous me parlez fréquentation, Covid, cofinancement, etc. Nous sommes bien au courant. Nous sommes documentés.

Les retombées économiques de 13 à 25 M€, j'aimerais bien quand même qu'on me transmette à ce moment-là le détail de comment on est capable d'évaluer cela. C'est une information certes. Mais voilà ! Encore une fois, je vous renvoie aux propos liminaires et sur le dérapage financier de l'aménagement de cette Berne. C'est bien là que se situe, en tout cas, où nous avons voulu situer le débat aujourd'hui.

Concernant les haras, d'accord, la Covid, première réponse de votre part. C'est intéressant. On a quand même 2 dates : 8 et 9 avril, les conclusions de Territoire 25, donc on sera très heureux de partager avec vous. On espère vraiment avoir cette information puisque vous avez pu comprendre, au travers de l'expérience de la troisième commission, qu'il est quand même difficile d'avoir des informations, même quand on les demande en amont de l'Assemblée.

Pour les conventions, dont acte. Je crois avoir détecté sur mon territoire et pour mon canton un sérieux problème d'anticipation. Mais je remercie les services qui ont réagi à mes demandes et peut-être les élus qui ont validé derrière, je ne sais pas, pour avoir réglé la situation au plus vite pour ce chantier d'insertion.

Et puis, effectivement j'ai travaillé dans un groupe de travail. J'y ai rencontré des acteurs, l'IFCE. Vous savez, les haras, ce n'est pas très loin de chez moi et en fait on attend toujours la suite. On nous avait promis l'envoi de fiches de recueil d'idées où on pouvait exprimer notre vision de ce qu'il pourrait y avoir dans les haras. Vous l'aviez proposé et c'était d'ailleurs quelque chose de très constructif, même participatif, ça faisait envie, on avait vraiment envie de participer. Finalement, on n'a pas reçu ces contenus et on n'a pas pu participer au débat d'idées ou aux analyses sur ce site qui est magnifique.

Et donc je tiens, en réponse à ce qui vient de m'être dit, à préciser tout cela.

Mme la PRESIDENTE. – Philippe ALPY.

M. ALPY. – Mme la Présidente, puisque M. KRUCIEN a évoqué le plan de relance à sa façon, je l'inviterais déjà à rebalayer les champs de compétences que sont celles de cette collectivité. Depuis le début de la pandémie, qu'il n'oublie pas de se rappeler, ici même, toutes les initiatives portées par vous Mme la Présidente, auprès des services de l'Etat, faisant valoir votre volonté d'accompagner les acteurs économiques, les collectivités dans différents champs qu'on avait explorés ensemble et dans un dialogue bien sûr de gestion avec les services de l'Etat, services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité rappelant les limites de l'exercice. Bien évidemment, nous avons dû nous résoudre à nous cantonner au champ sur lequel nous pouvions intervenir.

Je passerai la liste qui a été évoquée. C'est facile d'ouvrir grand le magasin ce matin et de dire tout ce qu'on peut mettre dans le caddie.

Je rappellerai simplement que dans une démarche de transparence, en troisième commission, nous avons évoqué avec les services comme d'habitude. Je crois que nous sommes justement dans cette commission très ouverts, contrairement à ce qui laisserait apparaître. Je voudrais saluer ici la mobilisation des services, à la demande de la Présidente qui dès le début a mobilisé l'ensemble des acteurs, pour qu'on soit en capacité avec l'Etat, la Région, de voir comment notre collectivité dans une contractualisation que nous assumons déjà avec les EPCI, les communes, le bloc communal, mais aussi avec l'ensemble des acteurs.

Mme la Présidente, vous saluez, avec le CDT, la réussite pleinement assumée, portée par l'ensemble des acteurs économiques, saluée par tous ceux qui ont parcouru le Doubs durant la période estivale mais encore au-delà. Je crois que ça a été remarqué au niveau national. Je crois qu'on ne peut pas passer sous silence ce genre de propos.

Je suis assez étonné que dans une démarche participative où on a évoqué la liste des grands chantiers portés par le Département, que ce soit sur les collèges, sur le patrimoine, le porté à connaissance de l'Etat, de la Région, des champs où sur le volet de transition écologique, de lutte contre la précarité énergétique, que ce soit avec les bailleurs sociaux où le Département est en pleine phase, que ce soit avec la Région ou l'Etat et avec les politiques européennes, engagé dans les programmes européens aussi que ce soit FEDER et FEADER. Je ne vais pas dévoiler les engagements de Béatrix, notre collègue qui se bat aussi sur ces champs-là mais, sincèrement, comment peut-on comme cela balayer avec une légèreté comme ça a été fait l'engagement, le volontarisme qui est le nôtre, qui nécessite un dialogue permanent avec les différents acteurs ?

Respectons les choix de la Région et de l'Etat conjointement, qui ont fait des choix. La collectivité régionale a arbitré. On a pris acte, comme les 8 départements de la région, bien évidemment.

Oui, c'est une frustration d'être freiné dans son volontarisme, d'apporter sa contribution. Mais constater une frustration ne veut pas dire qu'on ne poursuit pas notre engagement volontaire pour travailler avec l'Etat.

La Présidente a renouvelé, et j'ai pu être témoin, auprès d'un Ministre même de la nécessité de contractualiser. Bien évidemment, l'Etat a, comme ça se fait dans beaucoup de départements, avec notre collectivité, exploré les démarches qui ont été proposées et nous espérons bien pouvoir apporter notre contribution à cette démarche volontariste.

Je crois que là, je ne pouvais pas laisser en tant que Président de la troisième commission de tels propos. En plus, vous bafouez la notion de transparence qui a été mise en avant et par rapport à Philippe JAMET qui, en toute transparence, vous a listé les grands axes, porté à connaissance les champs dans lesquels nous étions volontaires et aujourd'hui dire que vous n'avez pas connaissance des éléments.

Mme la Présidente, je me devais d'intervenir d'abord par respect pour nos collaborateurs, fonctionnaires certes mais collaborateurs pleinement dévoués à cette collectivité.

Je m'arrêterai là et merci de m'avoir donné la parole.

Mme la PRESIDENTE. – Je pense qu'il ne va pas y avoir un mano a mano avec Raphaël KRUCIEN et l'ensemble des Vice-présidents, donc il va falloir choisir vos interventions.

Je vous laisse la parole souvent, mais j'aimerais aussi un peu de clarté dans les propos.

Vous évoquez la Saline. Vous oubliez d'évoquer le sujet majeur du Cercle immense. Oui, vous allez me dire que vous êtes d'accord, mais vous n'évoquez que les points sur lesquels vous n'êtes pas d'accord, sur des dérapages financiers, avec des propos excessifs. J'aurais aimé que vous puissiez saluer, reconnaître le travail qui a été fait. Vous ne prenez que des éléments de certains dossiers.

Alors, certes j'ai bien compris la manœuvre aujourd'hui. Mais nous sommes fiers de ce que nous portons.

Vous parlez de certains éléments avec peu de justesse. Je voudrais vous rappeler, Raphaël KRUCIEN. Vous parlez notamment d'une association de votre canton qui était aux haras. Ce ne sont pas les services qui ont décidé. Nous avons trouvé les moyens de pouvoir trouver des solutions et vous avez eu une réponse très rapidement sur ce sujet-là. Donc soyez juste dans vos propos, comme vous avez rappelé en troisième commission ce que j'avais dit précédemment, que les mots avaient un sens. Donc, j'aimerais bien que quand on évoque un sujet, on parle aussi de ce qui est fait et de ne pas dénaturer les choses.

Il va falloir minimiser les temps de parole. Je suis très courtoise par rapport aux prises de parole dans cette Assemblée. Vous avez la parole.

M. KRUCIEN. – Je fais vite, Mme la Présidente, pour répondre à Philippe ALPY par rapport au mot transparence. Les mots ont un sens, on vient de le rappeler, c'est important. Cette liste a été évoquée à l'oral de façon non exhaustive. On m'a dit qu'il ne fallait pas dénaturer donc ne dénaturons pas. J'ai demandé que cette liste me soit photocopiée puisqu'elle n'était pas dans le rapport. Ce n'était pas possible.

Vous avez mis beaucoup d'énergie à ne pas répondre à une question simple : qu'y a-t-il dans ces 78 M€ ? C'est tout. On attendait une liste. Et sur la base de cette liste, et je ne balaie pas cela avec légèreté, on aurait pu soutenir avec vous des projets, clairement. Cette liste-là, je l'attendais. On m'avait même promis une répartition financière de ces 78 M€. Je ne l'ai pas eue. Donc, on n'a pas été informé exhaustivement sur ce rapport-là, qui d'ailleurs n'est même pas soumis au vote à cette Assemblée.

Mais voilà la réalité de la troisième commission. Je pose des questions. On met beaucoup d'énergie à répondre à côté. On me répond non exhaustivement, à l'oral, alors que je demandais des compléments écrits pour pouvoir le partager au groupe minoritaire et prendre une décision puisque vous avez organisé les commissions plus en amont de l'Assemblée et c'est appréciable. Je souhaitais obtenir ce contenu pour le retravailler avec mes collègues. Cela n'a pas été possible. C'est la réalité de la troisième commission.

Mme la PRESIDENTE. – Je vais vous la donner cette liste. Pour l'instant, c'est encore la majorité qui mène les débats. Elle a été évoquée. Vous savez quand même que dans les réunions que j'ai avec M. le Préfet, le SGAR, la Région, il faut que nous ayons des dossiers qui soient stabilisés. Ils sont stabilisés. Je vous aurais donné avant cette réunion-là les projets, vous m'auriez dit : Présidente vous n'êtes pas allée chercher tel et tel fonds, Présidente vous n'avez pas fait ça, Présidente vous êtes en train de dire que...

Je m'entends aussi bien avec la Région, l'Etat et les fonds européens.

Il faut que les choses soient claires ici. La liste qui a été soumise à M. le Préfet, à la Région, n'est pas une liste à la Prévert. Et nous avons stabilisé, j'ai rencontré M. le Préfet la semaine passée, mardi, les 78 M€. Donc, je vais vous les donner les projets. Il y en a bien d'autres. Mais permettez qu'on puisse aussi, au-delà d'une commission, exprimer en séance publique l'ambition d'un Département.

On va prendre le temps.

Il y a la restructuration du collège de Villers-le-Lac, que j'ai évoqué dans mon propos liminaire, la restructuration du collège de Frasne, la construction du nouveau collège de Bethoncourt, 23 600 000 €. On peut peut-être le dire aussi ? Construction de gymnase à proximité du collège de Blamont, on l'a évoqué. Le concours a eu lieu la semaine passée, les résultats ont été donnés. 4,2 M€. J'ai oublié les 2 premiers, pardonnez-moi : 6,6 M€, pour que vous puissiez faire l'addition et voir s'il ne manque pas une virgule aussi. 9,8 M€ pour Frasne, 23,6 M€ pour Bethoncourt, 4,2 M€ pour Blamont.

Ce sont bien évidemment des chiffres, pour certains, avant appel d'offres. Qu'on soit clair aussi, parce qu'il y a des commissions d'appel d'offres, il y a des marchés infructueux et il y a différents paramètres qui rentrent dans tout cela.

Restructuration du collège d'Hérimoncourt, 6,75 M€, restructuration du collège de Seloncourt, 9,5 M€, restructuration du collège de Sancey, 7,6 M€, travaux d'adaptation au collège de Pouilley-les-Vignes, 468 000 €.

Nous sommes à 68 518 000 € dans les collèges.

Bâtiments hors collèges, je ne vous donne que les gros chiffres, vous l'aurez compris : rénovation énergétique du Centre départemental de l'enfance et de la famille, 1 768 750 €, construction pour bâtiment regroupant le CMS et le pôle enfants confiés d'Audincourt, 3,2 M€, réhabilitation du bâtiment rue Gay Lussac, 4,9 M€.

Tout cela pour un total de 78 411 750 €.

Voilà de quoi nous parlons quand nous parlons des 78 M€. Ce n'est pas une liste à la Prévert, ce sont des projets qui peuvent rentrer dans un plan de relance, pour peu que tout soit bien dispatché.

Les informations, vous les avez, comme l'ensemble des personnes qui sont ici présentes. La stabilisation a été faite la semaine passée pour orienter dans les différentes possibilités de subvention.

Florence ROGEBOS.

Mme ROGEBOS. – Merci Mme la Présidente.

Bon nombre d'éléments ont déjà été donnés sur l'aspect patrimonial avec la liste qui vient d'être présentée. Simplement, je reviendrai assez brièvement sur le SDID que nous avons déjà évoqué à de nombreuses reprises puisque c'est un dossier qui a été validé il y a maintenant quelques années et sur lequel nous sommes régulièrement interpellés.

Le montant qui concerne le SDID, le Schéma directeur immobilier départemental, c'est un montant aussi qui concerne l'ensemble de ce qui peut être projeté. Je rappelle que le SDID n'est pas un exercice, un schéma qui s'applique uniquement à la durée du mandat en cours, mais avec une projection sur plutôt une quinzaine d'années.

Le SDID se déroule au fur et à mesure des exercices budgétaires que nous connaissons et concerne en l'adaptation, au fait d'avoir des locaux qui soient adaptés et fonctionnels pour l'exercice des missions du Département et l'accueil des différents publics.

Dans le cadre de ce SDID, les travaux qui sont menés, quel que soit le bâtiment concerné, prennent en compte les éléments énergétiques et un certain nombre, je le rappelle, de bâtiments du Département sont aujourd'hui reliés par exemple à des réseaux urbains de chaleur. Certains bâtiments sont chauffés par des chaufferies bois. Il y a également un certain nombre de raccordements au gaz de ville et tous les nouveaux chantiers qui sont menés intègrent bien ces dispositions et nous sommes toujours à la recherche d'une amélioration énergétique.

Cela concerne, si je prends les derniers bâtiments qui ont été travaillés, les collèges de Quingey, de Villers-le-Lac qui va être en cours de travaux, de Frasne, également le bâtiment Gay Lussac au titre administratif et également les CER quand nous travaillons dessus, donc les espaces dédiés plus spécifiquement à l'activité routière, et puis en ce qui concerne les missions de proximité par rapport au secteur social puisque le SDID s'adresse à tout type d'activité au sein de la collectivité. Ce sont des mesures qui sont intégrées. Je rappellerai, pour exemple, le site de TEMIS qui regroupera prochainement début 2022 les CMS de Montrapon et de Saint-Claude. Avant d'intégrer les locaux, des travaux d'aménagement seront faits pour améliorer l'aspect énergétique de ce bâtiment. Pour un bâtiment qui est en cours de travaux et qui concerne directement et totalement le Département, je prends l'exemple du site de Gay Lussac, qui permettra après réhabilitation puisqu'elle est en cours et s'achèvera dans le courant de l'année, d'améliorer notablement les performances énergétiques du bâtiment, tout en intégrant un aspect photovoltaïque.

Je dirais qu'au niveau du SDID, les différents dossiers se réalisent, avec toujours cette recherche d'optimisation, que ce soit en fonctionnalité, que ce soit en performance énergétique et les dossiers sont menés les uns après les autres. Tous les dossiers ne peuvent pas être portés en même temps pour des raisons déjà de charges de travail, aussi budgétaires puisque chaque année nous pouvons allouer une certaine enveloppe à l'ensemble des projets et les projets en tout cas qui ont été budgétés se réalisent.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Florence. Béatrix LOIZON.

Mme LOIZON. – Merci Mme la Présidente. Juste un petit mot pour recadrer les choses et puis dire les choses telles qu'elles sont sur l'eau potable, sur l'assainissement. On a pris un exemple. Sauf erreur de ma part, cher Philippe ALPY, c'est dans ta Communauté de communes mais Arc-sous-Montenot ne fait pas partie de la Communauté de communes Frasne Drugeon. Ou je me trompe ? Donc c'est la première des erreurs. Elle fait partie de la Communauté de communes Altitude 800. Je peux te le dire parce que sur le territoire, on y est souvent pour parler de l'eau et partager cette politique qui, je le rappelle, n'est pas de notre compétence.

Effectivement, la Communauté de communes Altitude 800 n'a pas encore la compétence alimentation en eau potable. Elle l'étudie. Elle nous en a fait la demande. Nous y travaillons avec elle mais, pour l'instant, c'est la commune qui a en charge.

D'autre part, sauf erreur de ma part, Arc-sous-Montenot ne fait pas partie des communes qui ont été approvisionnées en camion durant les sécheresses 2018 et 2020.

En tout cas, sur l'eau potable, par exemple, nous avons mis et travaillé avec les territoires pour mettre en place un schéma départemental en eau potable, qui a été présenté sur tous les territoires, qui a été partagé par tous avec des priorités qui ont été validées. Nous y travaillons dans ce sens pour améliorer les réseaux, limiter les fuites, etc. Vous le savez puisque nous avons porté au budget 2021 encore une politique plus forte sur notre présence sur l'eau potable et sur l'assainissement au Département.

Et puis, nous sommes là, près des territoires, avec l'Agence de l'eau bien sûr. L'Agence de l'eau, il faut le savoir, nous aide, nous accompagne mais ne va pas sur tous les territoires. Alors certes le Département où l'Agence de l'eau va fort, nous complétons. Mais nous avons un souci aussi d'équité territoriale et c'est pour cela que par endroits nous allons plus fort parce que nous sommes seuls et on trouve que nous, partout, l'eau potable est un bien commun, elle doit être présente partout. C'est pourquoi le Département du Doubs accompagne toutes les communes ou Communautés de communes quand ce sont elles qui ont pris la compétence sur leur eau potable.

C'est une politique solidaire, volontaire et c'est une politique que vous n'avez pas votée avec nous au dernier budget. Peut-être que nous n'allons pas assez loin mais nous y allons déjà, contrairement à beaucoup d'autres, et c'est une présence qui est saluée partout sur le Département.

Nous nous déplaçons à la demande des communes, à la demande des collectivités. On prend souvent notre bâton de pèlerin pour aller expliquer, accompagner et pour cela nous avons aussi, et c'est par respect pour eux aussi que je veux défendre ça, un SAT (service d'accompagnement technique) qui est là, qui est très présent, qui répond à toutes les demandes des communes et c'est salué par tous.

Voilà. Je ne pouvais pas laisser dire les choses qui me font mal pour le travail qui est fait mais surtout aussi pour nos équipes et notre présence sur le terrain reconnue et à chaque fois nous essayons de répondre avec du bon sens, j'ai envie de dire, paysan.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Béatrix.

Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT. – Merci Mme la Présidente. Pour compléter les propos de tout à l'heure concernant les haras, je pense que c'était important aussi de le rappeler, pour votre parfaite information du jour, l'IFCE a renouvelé la convention d'occupation précaire pour l'année 2021 parce qu'ils ne trouvent pas de locaux ailleurs. Simplement aussi pour vous rappeler que cette convention d'occupation qui date du 1^{er} janvier 2011 tenait pour 10 ans et que le seul interlocuteur du Département concernant les haras, c'est l'IFCE parce que l'article 6 de cette convention donnait la possibilité à l'IFCE de sous-louer certaines parties des locaux. Donc aujourd'hui l'IFCE avait loué certaines parties de ces locaux à d'autres interlocuteurs mais le seul interlocuteur entre le Département et les haras, c'est bien l'IFCE.

Mme la PRESIDENTE. – Je n'ai pas pour habitude de répondre à toutes les interrogations mais concernant la Saline, une question précise a été posée : les 91 000 € de fouilles étaient dans l'enveloppe. Vous avez la description des dossiers. Je comprends, c'est un gros dossier donc je vous en donne l'information. C'est important.

Je voudrais revenir 2 minutes sur le fait que j'ai balayé la proposition de Géraldine LEROY, proposition qui a été faite presque dans les jours qui suivaient, rappelez-vous nous étions en Assemblée, ce terrible assassinat de Samuel PATY.

Je vous ai déjà répondu 2 fois. Peut-être me suis-je mal exprimée ? Les salles, je n'ai jamais dit que ce n'était pas assez important. J'ai dit que nous avions le souhait, la volonté de travailler avec l'Education nationale pour la rentrée prochaine. Veuillez le noter cette fois-ci, pour ne pas me le redemander la prochaine fois. Rappelez-vous quand sont arrivés les incidents, j'ai rencontré M. l'Inspecteur d'académie.

C'est un projet qui se fera avec tous les collèges, avec bien évidemment les collégiens. Je vous avais aussi précisé qu'il y aurait un engagement fort vis-à-vis du monde de la culture, où serait installée et créée, avec des professionnels et les jeunes dans chaque collège, une représentation de ce que pouvait être cette notion que nous partageons tous d'égalité, fraternité, bien évidemment aussi de laïcité et de fraternité.

Donc, j'ai répondu déjà 2 fois.

Revenir avec ce sujet-là comme si nous ne prenions pas en compte tout cela, je trouve que c'est un peu disproportionné aujourd'hui. Et si c'était si facile, regardez ce qu'il s'est passé pour le collège ou le lycée je ne sais plus, qui devait prendre le nom de Samuel PATY, ils ont renoncé. Trop tôt, pas assez de préparation vis-à-vis des collégiens. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'ancien Ministre, M. CASTANER, qui l'a dit ce week-end.

Arrêtez de dire qu'on balaie les choses. Dans cette Assemblée, on n'a jamais donné autant d'informations qu'on ne vous en donne, autant de réponses qu'on ne vous en donne. Ça fait 20 ans que je siége dans cette Assemblée et je peux vous dire que des informations, vous en avez. Alors faire polémique d'interventions qui ne correspondent pas à ce que vous souhaitez, c'est un sujet. Mais nous répondons alors je vais dire pratiquement à tout parce que, peut-être un courrier peut être en attente. Quand j'ai des courriers le vendredi pour une plénière le lundi, pardonnez-moi mais l'ensemble des collaborateurs ont aussi le droit de se reposer le week-end. Donc vous avez des réponses à vos courriers. Vous pouvez aussi les uns et les autres pousser la porte de mon bureau. Je ne vous vois pas souvent. Je n'ai jamais eu de demande de rendez-vous et je peux vous dire que je suis présente aussi bien ici que sur l'ensemble du territoire.

Ce n'est pas à 10 semaines d'échéances électorales si elles ont lieu, qu'il faut commencer à remonter des sujets importants pour les uns et les autres, mais ayez, s'il vous plaît quand même, la décence de vous rappeler de ce que je vous dis à certains moments.

Il me semble que la rentrée 2021-2022 n'est pas encore là et dans les conditions dans lesquelles nous travaillons en ce moment, j'espère quand même que vous avez bien conscience de la situation dans laquelle nous travaillons depuis le 17 mars 2020. Je ne vous parle pas des trois premiers mois : mars-avril-mai 2020. Je crois qu'il faut essayer de passer au-delà de l'émotion et de ce qu'il s'est passé pendant ces mois-là.

Mais gérer la collectivité en étant au front, c'est notre devoir et nous le faisons avec vigueur, dans des instants d'instabilité totale, à tout niveau, et je ne mets personne en ligne de mire, vous comprendrez que certains dossiers puissent être reportés.

J'aurais aimé que vous parliez aujourd'hui de tout ce qui a été fait pendant cette période-là, des 20 M€ du plan de relance que vous avez votés avec nous. Vous n'en parlez pas. 20 M€ sur un budget, ce n'est pas rien. Alors opposer certains dossiers par rapport à d'autres, je trouve que c'est quand même un peu... Je vous laisse à vos approximations et à vos dossiers sans aucune..., me semble-t-il.

Vous n'êtes pas cohérents parfois dans ce que vous dites. Vous pouvez ne pas partager mais n'oubliez pas ce qui est mis en avant dans cette collectivité. Je n'ai pas voulu noircir le tableau dans le propos liminaire aujourd'hui parce que c'est très compliqué. Tout comme vous, on voit aussi les gens du monde du spectacle, que ce soient les intermittents, les troupes, toute cette frange de la société indispensable qu'est la culture. On les voit, vous savez, on les rencontre. Peut-être que nous ne sommes pas à leur côté dans certaines manifestations ? Oui, parce que nous avons décidé de ne pas être sur la voie publique dans des normes qui ne sont pas respectées pour l'instant. Chacun a le droit de faire ce qu'il veut, avec les gestes nécessaires et les bonnes conditions. Ce n'est pas ce que nous avons souhaité au niveau de la majorité départementale. Chacun est libre ici dans cette Assemblée.

Je voudrais vous donner une information qui vient d'arriver, qui n'a rien à voir avec le propos que je viens de tenir, concernant le collège Voltaire. Nous avons déjà été alertés la semaine passée. Le chef d'établissement et 3 agents sont cas contacts, donc on a une obligation de fermer la cantine pour la semaine, et d'informer les familles. Je vous le dis, parce que vous risquez d'avoir quelques coups de fil. Nous venons de le savoir à l'instant donc je vous en fais part.

Sur les haras, je ne veux pas revenir là-dessus mais mettre en doute l'engagement qui est le mien par rapport à la filière du cheval comtois, vous l'avez rappelé, ça fait bien, avant d'être au Département, 30 ans que je travaille sur ce dossier-là et je pense qu'ils ne sont pas oubliés. Et si vous interrogez les uns et les autres, y compris l'IFCE, je pense que le Département n'a pas manqué à l'appel.

Vous oubliez de dire aussi qu'il y a eu d'importantes restructurations vis-à-vis des haras. Il faut le dire aussi. Ce n'est pas nous qui les mettons dehors. Donc dites tout aussi dans les propos que vous évoquez.

On aura l'occasion d'échanger sur d'autres sujets que je n'ai pas repris ici. On va peut-être aborder les dossiers si vous le souhaitez, et puis on aura d'autres informations complémentaires à vous donner tout au long des dossiers qui vont être présentés.

N'y voyez pas de geste d'humeur de ma part, du tout, mais la situation est très compliquée. Nous sommes toutes et tous très fatigués. Il faut gérer d'une demi-journée à l'autre la collectivité. Oui, c'est compliqué. Oui, nous travaillons beaucoup avec nos collaborateurs et je voudrais les en remercier parce que, pardonnez-moi, même si j'ai très bonne mémoire, je n'ai pas toujours l'ensemble des chiffres pour vous répondre instantanément. En tout cas, les réponses sont apportées et ça je voudrais quand même que vous le reconnaissiez.

Je ne vois plus de prise de parole et donc je vous propose qu'on prenne l'ordre du jour.

Il me faut faire valider le compte rendu de la dernière séance.

Approbation du procès-verbal de la session budgétaire de décembre 2020 - Budget primitif 2021

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous propose de prendre le premier rapport de la matinée et je donne la parole au Vice-président Pierre SIMON.

N° 101 – Plan Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi – Point d'étape février 2021

M. SIMON, Rapporteur

M. SIMON – Merci beaucoup de me donner la parole et je suis très content de présenter ce rapport 101, qui est en réalité un bilan d'étape du Plan départemental de l'insertion et de l'emploi, que nous avons adopté au mois de décembre 2018, lors de notre session budgétaire de 2018, et donc faire un petit point des 2 premières années de ce PDIE que nous avons appelé « Emploi d'abord » qui, depuis deux ans, a produit un certain nombre d'actions et qui au cours de l'année 2020 et ce malgré la situation sanitaire, la situation sociale que l'on subit a produit tous ses fruits. En tout cas, c'est ce qu'on va tâcher de démontrer.

C'est une présentation que nous avons faite en première commission non pas la dernière fois mais il y a déjà plus d'un mois et demi et vous avez accepté, pour éclairer l'ensemble de l'Assemblée, qu'on fasse cette présentation en plénière.

Contrairement à la commission, je vais assurer l'intégralité de la présentation. Néanmoins, évidemment, pour toute question, je reste à votre disposition et les services également.

Présentation du rapport.

Le deuxième temps, cela a été évoqué par la Présidente en ouverture de session, concernant le service public de l'insertion et de l'emploi, qui peut être une perspective et une ouverture qui est dans le prolongement de ce que nous avons déjà fait.

Suite de la présentation du rapport.

S'adapter, c'est le maître-mot, la Présidente l'a rappelé en introduction. On n'a pas le choix.

Suite de la présentation du rapport.

Je remercie mes 3 collègues Présidents d'EPD (équipe pluridisciplinaire départementale) sur les territoires qui mettent en œuvre des avertissements et des sanctions, qui ne sont pas là que pour sanctionner, mais aussi pour inciter les bénéficiaires à suivre les parcours que l'on crée avec les équipes.

Suite de la présentation du rapport.

La Présidente évoquait 2 dossiers que nous verrons là aussi dans le rapport 103 tout à l'heure en Commission permanente, qui sont 2 exemples, avec l'accompagnement de la Recyclerie « Re-bon » mais aussi l'accompagnement de la Cafet. Ce sont des initiatives locales, qui viennent soit de structures d'insertion, qui sont parfois pilotées par nos propres services et ce sont une manière de s'adapter à la particularité de notre territoire car l'insertion ne peut pas être uniforme entre le territoire de Montbéliard, celui de Besançon et celui du Haut-Doubs. Les problématiques économiques et sociales sont différentes et on doit en partie s'adapter.

Suite de la présentation du rapport.

Voilà peut-être de manière trop rapide ou trop longue vous me direz, ce que je souhaitais vous dire ce matin et je suis prêt à répondre à vos questions si vous en avez.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Pierre, ni trop long, ni trop rapide. C'est une belle description de la politique départementale d'insertion et d'emploi. Je pense qu'il était important que nous puissions la partager tous ensemble dans cette réunion plénière puisque tout le monde ne siège pas en première commission. C'est quand même un axe fort de notre politique départementale et je pense que ça va susciter des réactions, en tout cas je le souhaite, sur un magnifique dossier tel que celui-ci, qui va se poursuivre.

Alors oui, ce n'est peut-être pas une explosion d'actions comme ça qui pétillent, mais c'est petit à petit un travail de fond qui permet aux uns et aux autres dans la précarité qui est celle de cette situation d'hier, d'aujourd'hui et sans doute encore plus de demain, de pouvoir trouver des solutions cousues main sans couture, je reprends le terme qui a été employé. C'est bien l'un plus un plus un, et je crois que c'est une magnifique solidarité qui se met en place.

Les partenaires avec qui nous travaillons, c'est aussi quelque chose de très intéressant. Ça n'a pas toujours été le cas.

Et puis, permettez-moi de saluer non seulement le travail de l'ensemble des collaborateurs mais surtout le travail de notre Vice-président à l'insertion et à l'emploi parce que la peine n'a pas été ménagée. Les structures ont été visitées, les réunions ont été nombreuses et puis, bien évidemment, cher Pierre, du retour que tu me fais systématiquement pour qu'on puisse amender les politiques, les amplifier. Donc merci beaucoup. J'en profite de cet instant. J'ai peur de l'oublier après. Je pense que c'est le moment.

Je passe la parole à notre ami... ton prénom m'échappe, je te prie de m'excuser.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – C'est vrai que j'ai utilisé un autre prénom la dernière fois.

Mme la PRESIDENTE. – C'est pour ça, j'étais en train de penser à certains propos qui avaient été tenus notamment en plénière pour le budget. Je ne voulais pas faire de lapsus. Vas-y cher Claude. Tu as la parole.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente. Je remercie Pierre et les services par rapport à cette présentation qui nous avait été faite en première commission au mois de février. Nous avons échangé, je crois qu'on ne va pas reprendre nos échanges aujourd'hui puisqu'on l'a fait en commission. Bien entendu, si d'autres personnes veulent intervenir, ce sera plus riche encore que la première commission. Mais on a pu poser nos questions lors de cette présentation.

Donc c'était important, ça a été dit aussi, que ce soit présenté à l'ensemble de l'Assemblée puisque c'est quasiment, si je ne me trompe pas, un septième du budget. C'est à peu près cela donc c'est quand même une somme importante qui est prévue à ce niveau-là.

Pour les collègues, l'annexe 2 qui n'a pas été projetée est très intéressante puisque ce sont des graphiques qui reprennent ce que Pierre a appelé le tableau de bord à ce niveau-là.

C'est une présentation. C'est un point d'étape donc il n'y a pas de vote. C'est juste prendre acte que ce travail a été fait et présenté.

Donc, je remercie Pierre et les services par rapport à ce qui a été fait.

Mme la PRESIDENTE. – Tu l'as rappelé, il n'y a pas de vote. Il n'y avait pas non plus d'obligation de présenter un rapport aussi riche, avec des points très précis par rapport à une année 2020 et sans doute 2021 qui resteront dans les annales. Mais ça nous permettra aussi de rebondir et d'avancer. On ne pouvait pas, au-delà de l'aspect financier, ne pas pouvoir au moins porter à connaissance de l'ensemble des Conseillers départementaux cette politique forte du Département du Doubs.

Je pense que ce dossier a été présenté, on peut prendre acte. Et les échanges, je sais qu'ils ont été nombreux en première commission. Nous avons eu des échanges très fructueux au sein de la majorité bien évidemment. Et au-delà de ce qui a déjà été mis en place, il y a beaucoup d'opérations, puisque le Plan départemental de l'insertion et de l'emploi est riche de toutes ces affirmations, qui seront mises en place en 2021-2022-2023 et bien au-delà, en espérant que certaines pourront être ôtées de cette projection parce que nous aurons réussi dans certains domaines. En tout cas, c'est tout ce que je souhaite pour l'ensemble des personnes ressortissantes de tout cela et des nouveaux publics aussi que nous toucherons parce que voilà il y a une évolution. Les tableaux sont très prenants. Je ne sais pas si vous les avez eus, les membres de la première commission, ces tableaux-là ? Oui. Donc, je pense que le groupe minoritaire a pu répertorier à l'ensemble de ses Conseillers départementaux ces explications et ces tableaux très précis.

Tu as la parole Pierre.

M. SIMON. – Merci beaucoup. Ce n'est pas pour faire durer le débat, je voulais simplement te remercier et remercier Claude de leurs propos, associer à ces remerciements l'ensemble des équipes de la Direction générale, de la DASLI, de l'ensemble des Directions territoriales et des CMS parce que mine de rien, en deux ans, il y a eu beaucoup de choses nouvelles, des évolutions.

Vous me connaissez, je ne suis pas un brutal mais quand la direction est donnée, on la maintient. Donc, ce sont des évolutions qui se font au long cours et parfois des pratiques qui peuvent être un peu différentes mais qui sont faites petit à petit et c'est, je crois, comme ça qu'elles s'ancrent le mieux dans les pratiques.

On a atteint un niveau de proposition, d'accompagnement, d'outil qui me semble être bon, à ma modeste échelle. Il faut maintenant l'accentuer, le pérenniser pour qu'il produise, je l'espère, tous ses effets.

Soyons vigilants, je le dis à l'ensemble de l'Assemblée. C'est une politique essentielle pour le Département, comme d'autres, qui est interdépendante du contexte économique, de la formation, d'autres sujets et qui malgré tout est un baromètre de la qualité sociale et économique de notre territoire.

Je ne sais pas de quoi sera fait 2021-2022 et 2023. Soyons vigilants et engagés, c'est tout ce que je peux espérer sur cette belle politique que j'ai plaisir à porter.

Mme la PRESIDENTE. – Nous le serons Pierre, mais je n'ai pas besoin de te rassurer par rapport aux objectifs et à la volonté politique de la majorité départementale.

Communication non soumise au vote.

Je crois que c'est à toi Mme la Vice-présidente, chère Odile.

N° 102 – Initiative départementale face aux vulnérabilités de l'enfance et de la jeunesse

Mme FAIVRE-PETITJEAN, Rapporteur

Mme FAIVRE-PETITJEAN – Avant de présenter le dossier, je précise que vous avez dû avoir une deuxième version parce que suite à la première commission du mois de mars, du 18 mars, au cours de laquelle le rapport a fait l'objet de beaucoup d'intérêt et de questions, des compléments ont été ajoutés. Ils sont en italique. Ça ne change rien à l'ensemble du rapport, même M. JAMET, M. GENEVAUX ont apporté des compléments dans ce rapport.

Je présente ce rapport important qui témoigne de l'implication du Département, de son engagement pour faire face à la crise sanitaire dans laquelle nous sommes.

Présentation du rapport.

Je remercie d'emblée tous ces personnels, tous ces professionnels qui accompagnent toutes les populations fragiles au quotidien, sur notre territoire.

Suite de la présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Odile. C'est un rapport très important, un débat très riche, assez consensuel en commission, beaucoup de questions et, vous l'avez remarqué puisque le rapport 102 a été modifié, nous avons bien pris en compte l'ensemble des demandes suite aux échanges.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente. La crise affecte singulièrement la jeunesse, étudiants, apprentis, salariés précaires ou demandeurs d'emploi. Nous partageons complètement ce constat et voterons pour les actions proposées dans ce rapport.

Il semble que le Département ait su mobiliser les fonds de l'Etat sur ce dossier dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et nous nous en réjouissons. Un regret, que dans ce plan d'action proposé, on n'évoque pas le public vulnérable des MNA, à moins qu'il soit intégré dans les différents dispositifs.

Lors d'une précédente commission, nous avons notamment demandé un point de situation sur les MNA. Nous tenons à remercier les services pour la présentation qui a été faite en fin de la dernière commission, et bien entendu aussi les élus qui ont permis que cette présentation soit faite.

Ce point était donc vraiment opportun. On a pu évoquer les problématiques de ces jeunes et avoir les réponses à certaines de nos questions.

Je vais revenir sur certains de ces points.

Concernant la non mise à l'abri des mineurs étrangers arrivant à Besançon, dénoncée dans la lettre ouverte de l'association SOL MI RE, je reprends le titre de la lettre : faut-il attendre qu'un enfant soit retrouvé mort de froid ? On nous a assuré que la mise à l'abri des jeunes en attendant l'évaluation est systématique et adaptée. Nous en prenons acte.

L'accueil en hôtel est mobilisé dans ce cadre, moins qu'auparavant mais encore d'actualité.

Pour la mise à l'abri en urgence, cela concerne aussi d'autres jeunes.

En décembre 2020, le défenseur des droits l'a rappelé, cette forme d'hébergement ne répond pas aux besoins et à l'intérêt supérieur des enfants. Rappelons que la législation changera l'année prochaine. L'hébergement des enfants confiés ne pourra plus se faire en hôtel. C'est important d'anticiper.

On nous a assuré aussi que la permanence d'astreinte du Département, le soir et le week-end, fonctionne et qu'un interprète est bien présent aux côtés du jeune si besoin lors des différentes démarches. Nous avons eu des témoignages différents ce premier trimestre, donc nous accueillons positivement ces évolutions. Les informations données vont dans le bon sens.

Je souhaite revenir sur l'action menée par ce boulanger bisontin pour permettre à son apprenti de finir son parcours scolaire alors qu'il était menacé de renvoi. Nous savons que cette décision dépend de la Préfecture. Pour autant, le Département, je pourrais dire les départements, ne devrait pas abandonner ces jeunes du jour au lendemain, le jour de leur 18^{ème} année, sous prétexte qu'ils passent sous la responsabilité de l'Etat. Que tout le travail réalisé par les agents sociaux ne soit pas vain et qu'il serve de tremplin au-delà des 18 ans. Il n'est pas logique qu'on ne permette pas à ces jeunes d'avoir le diplôme qui conclut leur cursus scolaire. Je ferme ici cette parenthèse.

Il y a ce qui dépend de nous et ce qui ne dépend pas de nous.

La mise à l'abri et l'accompagnement des enfants confiés au Département, cela dépend bien de notre collectivité.

Des interrogations restent et pourront donner lieu à un travail approfondi.

Un exemple enfin, l'accueil dans les familles plutôt qu'à l'hôtel. J'ai le témoignage d'une des 4 familles qui m'indique que cela se passe très bien pour le jeune au niveau de l'intégration, de l'apprentissage de la langue et du parcours scolaire.

En commission, on nous indiquait que ce n'était pas le souhait des jeunes de se retrouver dans une famille. Apparemment, peu le demande. Comment cela leur est-il présenté ? Présenté de la même façon qu'une solution collective. Quand on vient comme cela, se retrouver seul dans une famille n'est peut-être pas évident.

Comment la mise en relation avec la famille est-elle préparée ? Au niveau intégration, cela semble une solution très intéressante et elle n'est pas à négliger.

Je vous remercie de votre écoute.

Mme la PRESIDENTE. – Débat qui anime les uns et les autres et c'est bien normal, par rapport à l'ensemble des sujets.

Est-ce que tu veux déjà répondre à quelques éléments ? Il y a encore quelques prises de parole, donc je vous donnerai bien évidemment la parole aux uns et aux autres.

Odile.

Mme FAIVRE-PETITJEAN. – Merci Présidente.

Pour le premier sujet qui a été soulevé par Claude DALLAVALLE, le public vulnérable des MNA est pris en charge comme tout enfant mineur. Dans la mesure où ils sont mineurs, ils disposent des mêmes dispositifs que les mineurs que nous accompagnons depuis le premier âge.

Le point de situation qui a été fait, qui a soulevé aussi des questions, c'est vrai que c'est très intéressant et je remercie toutes les personnes qui ont contribué à nous présenter ce point sur les MNA. Des réponses ont été apportées. En effet, nous avons suffisamment de places. Nous en avons encore ouvert un certain nombre, aussi bien en mise à l'abri qu'en période d'orientation, dans le dernier budget, pour le CDEF. Il y avait un nombre conséquent encore de places, avec les personnels bien sûr qui accompagnent, et le budget en conséquence. Donc actuellement et depuis déjà pas mal de temps, au moins 6 mois, il n'y a plus de jeunes qui se présentent au Département se disant mineurs qui ne sont pas accompagnés, qui ne sont pas mis à l'abri.

L'hôtel est mobilisé, mais je crois que dans le tableau aussi c'étaient 10 places.

Mme la PRESIDENTE. – Il faut relativiser.

Mme FAIVRE-PETITJEAN. – D'autant que même si l'hôtel sera interdit, la mise à l'hôtel sera interdite, ce n'est pas pour cette période-là. On pourra toujours, si le jeune arrive et qu'on n'a pas d'autres solutions, ça ne sera pas illégal de les mettre quelques jours à l'hôtel.

Les permanences, tu l'as évoqué.

Il y a le problème qui ne dépend pas de nous. C'est vrai que Mme la Présidente rencontre suffisamment le Préfet sur cette question, avec tous les dossiers, M. JAMET l'a bien encore souligné la dernière fois à la commission, avec les dossiers nominatifs, essayer de préparer la situation de chaque jeune bien en amont, savoir ce qu'il fait, son comportement.

Notre rôle en tant que Département, c'est de dire le comportement du jeune, s'il est bien assidu à sa formation, à ses études, chez son patron et puis ce qui est envisagé, son parcours scolaire. Sachant que la Préfecture est bien sûr la seule décisionnaire. Même Mme la Présidente appuie toutes les situations qui peuvent être appuyées et c'est un travail régulier, de longue haleine et je pense qu'on peut la remercier pour tout ce qui est fait.

L'accueil des familles, c'est vrai qu'il n'est pas aussi plébiscité qu'on le souhaiterait. Mais c'est aussi, comme on nous l'a expliqué, les jeunes qui n'ont pas forcément envie d'aller dans des familles hors des villes parfois. Ils se retrouvent un peu tout seuls. C'est peut-être intéressant un week-end mais quand ils sont tout le temps dans la famille, qu'ils sont éloignés parfois de jeunes avec qui ils ont fait le voyage, qu'ils ont connus, c'est compliqué. Et puis pour les familles, on a bien fait, je pense, le travail qui était fait en direction des familles. On a bien essayé, mais ça n'a pas répondu autant qu'on l'aurait voulu.

Je voulais aussi ajouter sur la formation, tu dis : c'est dommage de former des jeunes et puis qu'ils repartent. Je trouve quand même que ces jeunes, quand ils ont une formation, on leur a apporté, quel que soit l'endroit où ils vont s'installer, leur formation n'est quand même pas perdue. Ce qu'ils ont appris devrait leur servir et cette formation, ils ne l'auraient pas eue forcément dans leur pays d'origine. Donc tout n'est pas négatif non plus.

Voilà ce que je voulais ajouter.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Odile.

Claude en réponse ? Non ?

M. DALLAVALLE. – Par rapport à la formation, c'était principalement qu'ils finissent leur cursus scolaire. C'est important, parce que le diplôme est une preuve de leur cursus scolaire et c'est important qu'ils l'aient.

Mme la PRESIDENTE. – Je voudrais être très claire par rapport à ce point très précis. Comme tu l'as évoqué Odile, je suis ces dossiers personnellement avec M. le Préfet, la liste de l'ensemble de ces jeunes qui sont dans un cursus scolaire, et ce qui est demandé par votre serviteur, c'est qu'on puisse aller au bout de la formation. J'ai été encore très catégorique il y a très peu de temps, et quand il y a bien entendu problème avec le jeune, nous ne sommes plus dans le cursus. On est bien d'accord. Je dis droits et devoirs des uns et des autres. Mais pour l'ensemble des jeunes qui sont arrivés mineurs, reconnus mineurs. On parle de mineurs non accompagnés. On ne parle pas de l'ensemble des personnes arrivant sur le territoire français, qui sont déjà majeures. Il faut qu'on soit très précis là aussi. Ce sont des dossiers que nous empoignons. J'ai encore eu M. le Préfet la semaine passée pour un cas spécifique. Donc, au bout du cursus scolaire, de l'examen.

Je ne reviendrai pas sur la mise à l'abri. Mettre en avant le nombre de personnes mises à l'abri, arrivant sur le territoire et ne restant pas dans la rue, 10 pour l'ensemble de tous les mineurs non accompagnés. Je ne vous ferai pas l'affront de vous donner tous les chiffres qu'il y avait antérieurement par rapport aux personnes qui étaient à l'hôtel.

Et puis, on n'abandonne pas ces jeunes. Je ne peux pas vous laisser dire que le Département abandonne les jeunes. Simplement, il faut poser les bonnes questions au bon endroit. Sous notre responsabilité, et au-delà de notre responsabilité, pour donner une chance à ces jeunes, pour peu qu'ils se soient conduits de façon réglementaire, participatifs sur le territoire français, nous trouvons des solutions.

Après, vous savez très bien qu'il y a un gros souci avec la filière guinéenne. Le Département n'est pas en charge de la politique d'immigration sur le territoire national. Je l'ai dit très clairement à M. le Préfet il y a peu de temps : chacun doit réguler et faire le travail qui est le sien.

Nous apportons un maximum d'humanité par rapport à ces jeunes gens, je crois que vous ne pouvez pas en douter. Vous avez eu un rapport très précis qui était demandé et là, une fois de plus, nous avons répondu à la commande en toute transparence, en vous donnant l'ensemble des chiffres de ce qui se passait. Donc, vous avez des éléments très concrets, arrêtés à des dates. Alors, sortir comme ça un exemple qui arrive de temps en temps, je pourrais aussi sortir nombre de contre-exemples où nous avons pu aboutir. Seulement, pardonnez-moi, sur des situations humaines, je ne m'étends pas dans la presse.

Géraldine.

Mme LEROY. – Merci Mme la Présidente. Je vais passer à un tout autre sujet mais qui est en rapport avec le rapport qui a été présenté.

Dans ce rapport présenté, il était question de renforcement des différents dispositifs : accompagnement renforcé à domicile pour les mineurs, fonds d'aide aux jeunes via les missions locales et CROUS pour les étudiants, les apprentis, actions de la Maison de l'habitat pour ce public. Donc, des renforcements que nous saluons.

Nous saluons également les initiatives du Département visant à structurer le parcours d'accompagnement des adultes victimes d'inceste et donc rassurés que le Département s'empare de ce sujet.

Concernant le volet prévention de ce rapport, je souhaiterais le mettre en lien avec le rapport de la Commission permanente concernant les CICS, les Centres d'information et de consultation à la sexualité.

Que le Centre de planification, le CPEF, passe de 18 à 40 interventions pour l'année scolaire 2020-2021, évidemment c'est bien parce que c'est doublé. Quand bien même cela ne suffit pas qu'il y ait une intervention par collège. C'est vrai qu'il aurait été plus sensé de ramener ce nombre d'interventions à 44, qui équivaut au nombre de collèges que nous avons.

Que les CICS passent de 543 interventions en animation tous lieux confondus en 2019, à 304 en 2020, c'est une catastrophe. Les contraintes sanitaires peuvent l'expliquer en partie pour 2020 mais devraient être anticipées pour cette année.

Donc, il demeure une question. Les interventions du CPEF et celles du CICS programmées au sein des collèges suffisent-elles à respecter la loi de 2001, à savoir qu'une information et une éducation à la sexualité doivent être dispensées dans les collèges du Doubs à raison d'au moins 3 séances annuelles et par groupe d'âge homogène, c'est-à-dire par niveau de classe ?

Il est certain que l'application effective des obligations légales demeure parcellaire et inégale sur le territoire. Nous savons qu'il s'agit d'une compétence partagée avec les services académiques mais le Département n'est-il pas de fait le chef de file de la protection de l'enfance et en charge des collèges et donc avait toute autorité à vouloir que cette éducation préventive ait lieu au sein de ces collèges ?

Les chiffres insupportables comme 2 à 3 enfants par classes concernés par l'inceste, pour ne citer que cette thématique, déjà dénoncés dans les rapports de l'observatoire de la protection de l'enfance et par de nombreuses associations, et récemment rappelés à notre conscience par une réalité sordide médiatisée, démontrent à nouveau la pertinence de la tenue de ces séances annuelles et plurielles d'information et d'éducation, au cours desquelles il est proposé aux jeunes depuis leur classe d'être informés, de prévenir et d'échanger avec eux sur le respect de soi et des autres, pour y parler et discuter de consentement, d'homophobie entre autres et de parler également entre autres de l'égalité femmes/hommes, violences sexistes et sexuelles, etc.

Ces temps de parole se révèlent être des espaces essentiels et incontournables où peuvent s'exercer, se pratiquer facilement la prévention et la protection des jeunes, les 2 piliers de la politique départementale de l'enfance.

Ne laissons donc pas nos enfants dans l'ignorance, ne les laissons pas s'éduquer sur Internet. Agissons malgré le contexte sanitaire et bien plus encore depuis ce contexte de crise.

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Alain MARGUET.

M. MARGUET. – Merci Présidente. On refait le débat de la commission avec Claude là. Je voudrais quand même dire 2 mots sur les MNA. BIDEN a gagné son élection sur les migrants, en promettant la naturalisation des 11 millions d'étrangers notamment sud-américains. D'ailleurs, il dit que c'est véritablement un drame humanitaire parce qu'effectivement depuis son élection en février, il est passé 100 000 clandestins à la frontière dont 10 000 jeunes migrants. C'est un véritable appel d'air, et lui qualifie de drame humanitaire. Alors qu'a-t-il fait ? Les 100 000 migrants, il les a réunis à El Paso, un poste frontière du Texas et puis il les a renvoyés chez eux.

On a des exemples internationaux. Ça a été repris par tous les médias et puis en fin de compte, on s'aperçoit qu'ils vont conduire la même politique qu'avant.

Pour le Département du Doubs, j'ai déjà rappelé les chiffres. En 2015, on avait 30 MNA. Là, on était sous Claude JEANNEROT. Pour 600 000 €. En 2020, on l'a vu sur une projection qui est très bien faite d'ailleurs, on en a 320 pour 12 M€. Je vous avais dit en séance du budget, c'était 10 M€. Je pense que ce sont des sommes qui sont relativement importantes.

Bien entendu, Claude a raison sur le boulanger. Ça peut être un peintre, un mécanicien voiture, c'est tout à fait normal qu'il finisse son apprentissage, qu'il passe son examen. Je dirais même, à la limite, qu'on réexamine véritablement son permis, je suis tout à fait d'accord.

Mais j'attire aussi votre attention que le Département du Doubs est plutôt généreux parce que quand il y a eu le démantèlement des camps à Calais, vous vous rappelez, la Présidente avait lancé un appel en disant qu'en effet tous les MNA qui ne pouvaient pas passer la frontière anglaise, le Département du Doubs voulait les récupérer.

Je conclurai. J'ai vu une émission à la télévision avec les Présidents de l'Essonne et aussi...

Mme la PRESIDENTE. – La Présidente du Doubs ?

M. MARGUET. – Oui. Vous aviez dit Présidente, je peux retrouver les documents. C'était votre bonté, votre générosité. C'est authentique ce que je dis.

Mme la PRESIDENTE. – Qu'on prendrait part, je crois qu'il faut rectifier le propos. Qu'on prendrait toute notre part, comme chaque département.

M. MARGUET. – Oui, c'est une question de passé simple ou de futur ou d'imparfait du conditionnel mais je suis d'accord avec vous.

J'ai entendu un débat avec le Président départemental de l'Essonne et puis du Loiret, je vous donne les chiffres. Sur un contrôle de 269 MNA, 226 n'étaient plus mineurs. Ça a été contrôlé avec les fichiers de la Préfecture, c'était sur Paris, et puis avec les fichiers de l'ambassade du Maroc ou de l'Algérie. C'est un constat.

Je pense que le Département du Doubs fait de très gros efforts. C'est une somme relativement importante. Et puis, on a toujours manifesté la très bonne volonté, Claude JEANNEROT l'a fait. On l'a poursuivie.

Mme la PRESIDENTE. – On n'était pas du tout dans la même situation. On parle de 600 à 800 000 €, quand on parle de 12 M€ aujourd'hui. Donc, ce n'est pas tout à fait la même dimension, je voudrais quand même le signaler.

Et là aussi, n'allez pas laisser croire ou laisser dire qu'il y a eu un appel d'air de la Présidente du Département.

Nous avons participé et j'en suis fière avec la majorité départementale, à l'accueil de ces jeunes mineurs non accompagnés proportionnellement à nos capacités d'accueil sur le Département. Il faut être très précis dans ce qu'on dit parce que n'allons pas laisser dire des choses qui ne seraient pas justes.

M. MARGUET. – Pour en revenir à la démonstration de ma collègue, le Président de la commission a fait un commentaire sur l'inceste normalement, la limite qu'il y a entre la présence de famille et le juridique derrière. Vous aviez fait un commentaire là-dessus. Il faut peut-être le préciser aussi. Non ? Alors c'est moi qui deviens gaga.

Mme la PRESIDENTE. – Je crois que vous avez eu des réponses en commission par rapport à certaines demandes. Je vais laisser répondre Odile sur certains sujets et puis je me permettrai aussi non pas une touche personnelle mais réglementaire chère Géraldine LEROY.

Mme FAIVRE-PETITJEAN. – Je vais essayer de répondre à la question de Géraldine, avec les éléments que je possède. Dans tous les collèges, il existe un comité à l'éducation, santé et citoyenneté, le CESC, qui émane du conseil d'administration. Et c'est ce comité qui construit sa politique en matière d'information, d'éducation préventive aux collégiens avec les partenaires qu'il souhaite, peut-être nos CPEF, peut-être le CICS. Le Département ne peut pas faire d'ingérence dans les établissements. Les CPEF sont associés, le CICS aussi.

Et puis, il faut aussi noter que dans les collèges, il y a des infirmières qui interviennent dans les classes et qu'aussi il y a des interventions à partir des programmes de SVT. C'est comme cela que cela se construit. Donc, le Département n'a pas à intervenir, enfin, il intervient dans la mesure où il peut.

C'est ce que je voulais dire. Voilà pour les collèges.

Mme la PRESIDENTE. – C'était un peu le rappel que je voulais faire à notre collègue, Géraldine LEROY. Je crois que les doléances en matière d'exigence puisque c'est le mot qui a été employé, il faut les adresser au service de santé scolaire de l'Education nationale.

Nous, nous sommes là où il le faut, dans la capacité juridique qui est la nôtre. Et nous allons toujours le plus loin possible dans ces domaines de compétence.

Donc, ne nous trompons pas de cible.

Il y a le ministère de l'Education nationale. Vous siégez tous dans des collèges, donc vous avez tout loisir à chaque conseil d'administration, et je sais que vous êtes très assidus, de pouvoir poser les bonnes questions aux bonnes personnes au bon moment.

Pour ce qui est de la part du Département, nous sommes au rendez-vous de ce qui peut être fait.

J'irai au-delà des 44 collèges car il n'y a pas que 44 collèges dans le Département, je pense aussi aux autres structures et je ne les oublie pas quand on parle de nos enfants.

Philippe CLAUDEL.

M. CLAUDEL. – Merci Présidente. Oui, protection de l'enfance, alors je suis le benjamin de l'Assemblée, j'en profite, je suis de moins en moins souvent benjamin maintenant mais il n'y a pas longtemps que je siége parmi vous et il y a un sujet que je n'ai jamais entendu aborder et je sais qu'Odile, la Vice-présidente, a déjà été sollicitée sur ce sujet et qu'elle y travaille et je trouve dommage de ne pas en parler, ce sont les bébés secoués.

Je sais qu'on a rarement des drames mais quand il y en a, ce sont des vrais drames et les conséquences sont souvent le décès du bébé ou des séquelles très graves pour le reste de sa vie, avec des familles et souvent des assistantes maternelles dans des situations dramatiques. Donc, je sais qu'il y a du travail avec la PMI qui est effectué et je trouve dommage. Alors bien sûr c'est moins porteur que les MNA. On n'en parle pas dans la presse. Mais il y a des vrais drames familiaux et je trouve que ce serait intéressant de mettre en valeur les actions conduites par le Département à ce sujet. Ce rapport en aurait été l'occasion puisque malheureusement les bébés ne peuvent pas dire ce qui leur arrive.

Mme la PRESIDENTE. – Il y aurait eu bien d'autres exemples si vous voulez de particularités à mettre dans ce rapport. Ce sont des sujets que vous évoquez en commission. Ce sont des sujets que nous évoquons ensemble bien entendu dans l'exécutif par rapport à ces enfants bébés ou enfants ou adolescents ou jeunes majeurs bien évidemment, puisque c'est une des préoccupations et une des compétences qui est la nôtre que la protection de l'enfance. Donc oui, on aurait pu mettre en avant des initiatives faites par le Département. Peut-être par modestie, Odile, n'as-tu pas mis tout cela ? En tout cas, les informations sont à disposition des uns et des autres puisque ce sont vraiment des sujets qui nous animent vous l'imaginez bien.

Odile, tu veux compléter ?

Mme FAIVRE-PETITJEAN. – Toutes les actions qui sont menées par la protection maternelle et infantile sont renforcées déjà l'année dernière et encore actuellement avec plus de visites dans les familles avant même la naissance des bébés, pour accompagner toutes les jeunes femmes qui se révèlent plus fragiles.

Donc, toutes ces actions, c'est vrai qu'on ne peut pas mettre tout en avant, mais il y a un gros travail qui est fait et qui va être encore renforcé dans le cadre de cette stratégie nationale de la prévention et de la protection de l'enfance.

Ce sont des volets très importants. Mais il y a de multiples actions et tout le monde s'investit dans toutes ces actions importantes pour les familles quelle que soit leur situation.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Odile. J'en profite pour saluer le travail remarquable sur des sujets qui sont très complexes, que nous n'appréhendons pas les uns et les autres de la même manière. Il faut vraiment essayer d'apporter la meilleure réponse, comme je le dis, au bon moment. Donc merci Odile pour le travail, merci aussi à l'ensemble des Conseillers départementaux et puis surtout bien sûr à nos collaborateurs, je parle en interne mais en externe aussi, qui permettent de monter des systèmes, des réponses. C'est cela aussi que de partager ensemble des objectifs pour pouvoir se retrouver dans des solutions qui correspondent.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

J'appelle de mes vœux que ce rapport puisse être porté par l'ensemble des Conseillers départementaux. Je vous en remercie. C'est une belle initiative de la majorité, alimentée par les débats constructifs et bien évidemment ce sont des sujets que nous n'avons pas fini d'aborder. Il nous faudra toujours être de plus en plus vigilants par rapport à toutes les questions qui ont été évoquées et je vous le disais, la sensibilité qui peut être la nôtre dans des moments où il faut prendre des décisions.

Rapport 201, Ludovic.

**N° 201 – Partageons Nos Sports – Désignation d'un
représentant à la Conférence régionale du sport**

M. FAGAUT, Rapporteur

M. FAGAUT. – *Présentation du rapport.*

La personne qui y siégera pour notre collectivité y siégera pour 5 ans. Il est proposé que M. GUYON y soit suppléant et que j'en sois le titulaire pour la collectivité et donc ça a été adopté à l'unanimité de la commission.

Mme la PRESIDENTE. – C'est ce que j'ai cru lire et c'est bien logique, vu l'investissement qui a été mené jusqu'à présent, que ce soit comme ceci.

Je pense qu'il n'y a pas de souci par rapport à cela.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Le rapport est voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous avons commencé à 9 h 00 pour le premier hommage, les rapports, je vous propose donc une suspension de séance jusqu'à 14 h 00.

Bon appétit à toutes et tous. Vous savez que tout est prêt. Prenez votre plateau repas et attention pendant le temps de midi, pas de rassemblement, on n'ôte pas trop le masque quand on est à plusieurs. A tout à l'heure.

(La séance, suspendue à 12 h 45, est reprise à 14 h 05)

Je reprends pour les personnes en visio : David BARBIER, Frédéric aussi, Serge CAGNON, Marie CHASSERY, Virginie CHAVEY donne pouvoir à Jean-Luc GUYON, Jacqueline CUENOT-STALDER, Magali DUVERNOIS, Alain LORIGUET, Danièle NEVERS et Pierre SIMON.

Je rappelle les pouvoirs : Virginie CHAVEY à Jean-Luc GUYON, Catherine CUINET à Ludovic FAGAUT, Michèle LETOUBLON à Philippe ALPY, Rémy NAPPEY à Géraldine LEROY, Gérard GALLIOT à Philippe CLAUDEL.

Nous reprenons et je crois que nous étions au rapport 301, me semble-t-il, et je donne tout de suite la parole au Vice-président Thierry MAIRE DU POSET.

N° 301 – Ajustement de la hiérarchisation du réseau routier départemental

M. MAIRE DU POSET, Rapporteur

M. MAIRE DU POSET. – *Présentation du rapport.*

Ce rapport n'a pas évoqué de débat en troisième commission.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Thierry pour ces précisions. Rien de révolutionnaire mais une adaptation pour être le plus précis possible comme on a l'habitude de l'être. Il faudra ôter ce chiffre de 3 700 km que nous manions depuis quelques années, mais 3 690 km, ça va être très facile à retenir aussi.

Je ne vois pas de question, mes chers collègues.

Y en a-t-il par rapport aux personnes en visio ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci à notre Vice-président et à l'ensemble des équipes.

Le rapport suivant, il s'agit du rapport 302 que nous avons déjà balayé ce matin, mais comme il est inscrit, je vous propose que notre Vice-président Philippe ALPY vous en donne les grandes lignes et bien évidemment nous poursuivrons nos échanges si vous le souhaitez.

**N° 302 – Point d'information sur la mise en œuvre des plans de relance dans le Doubs
et sur les démarches engagées par le Département pour bénéficier de ces dispositifs**

M. ALPY, Rapporteur

M. ALPY. – Mme la Présidente, en effet, on a déjà abordé très longuement ce rapport ce matin, surtout qu'il est très bien fait et je pense que pour nous tous, il permet de se positionner par rapport aux plans de relance majeurs que sont le plan de relance de l'Europe, qui irrigue le plan de relance national et qui bien sûr abonde aussi au plan de relance de la Région, appelé plan d'accélération de la relance aux territoires.

Bien sûr, on a évoqué toutes les contributions du Département ce matin, je ne vais pas reprendre ce dossier, et rappeler aussi, et vous l'avez dit dans vos propos liminaires, déjà l'engagement du Département dans un plan de relance à hauteur de 20 M€ posés sur la table pour accompagner l'ensemble, collectivités, acteurs divers et variés. Vous avez aussi apporté la liste très précise des engagements qui étaient nôtres dans les différents items qui sont rappelés ici.

Présentation du rapport.

Je ne vais pas faire plus long Mme la Présidente, parce que ce dossier nécessite de votre part une bonne lecture parce qu'il est très bien construit, et je n'en dirai pas davantage.

C'est un porté à connaissance.

Vous aviez pris cet engagement. C'est fait. Et même, vous êtes allée au-delà puisque vous avez partagé ce matin votre volonté de poursuivre une contractualisation authentique avec l'Etat et on peut se réjouir que le Préfet ait abondé à votre demande parce que ce n'était pas acquis. Vous avez fait valoir le fait que l'ADF avait préconisé des contractualisations Département - Etat pour permettre qu'on apporte notre contribution aux différents points que vous avez bien voulu citer. On a pu partager, comme vous l'aviez souhaité, ce champ de participation aux plans de relance pour l'intérêt de nos territoires.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Je donne la parole à Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci. Je vais faire également rapidement. En lien avec le liminaire de ce matin, nous avons pu donc exprimer notre désapprobation et tous les points d'achoppement autour de ce rapport qui, je le crois, n'est pas soumis au vote mais à une prise d'acte.

Nous prenons acte en l'état, moyennant tout ce que nous avons signalé ce matin.

Mme la PRESIDENTE. – Dont acte de la présentation de ce rapport.

Ce n'est pas pour rajouter le débat, peut-être juste une information, je ne crois pas que ce soit dans le rapport. Nous avons eu une notification dans le cadre de France Relance : nous avons obtenu le financement de 240 000 € pour l'aménagement de la voie verte reliant la gare de l'Hôpital-du-Grosbois - Bonnevaux-le-Prieuré. Notifié du ministère des transports. Vous savez que nous avons fait une demande qui datait de fin octobre me semble-t-il. Donc, ça a été notifié. Je voulais vous en faire part puisque ça vient d'arriver.

Dont acte. On a bien pris note de ce rapport, moyennant ce qui a été dit ce matin et les réponses que nous avons apportées. Bien évidemment, nous poursuivrons pour aller chercher le maximum de subventions et nous inscrire dans ce défi pour demain.

Communication non soumise au vote.

Le rapport 303, il s'agit là aussi d'une présentation du rapport d'activité 2019 de la SEM NUMERICA qui doit être faite, rappelez-vous, on n'avait pas pu la faire en fin d'année comme pour les autres structures puisque ce n'était pas prêt. Philippe, je te redonne la parole.

**N° 303 – Présentation du rapport d'activité 2019 de la société d'économie mixte (SEM)
NUMERICA dont le Département est membre**

M. ALPY, Rapporteur

M. ALPY. – Présentation du rapport.

Ce rapport n'a pas pu être présenté en fin d'année puisque les comptes 2019 avaient été arrêtés seulement en décembre 2020, lors d'une assemblée générale.

Je voudrais ajouter une remarque de la CCI, qui ne peut pas être présente ici, qui attire l'attention de cette Assemblée. Comme ils sont invités à prendre la parole quand ils le demandent, ils nous ont fait part par courrier que bien sûr ils saluent le travail qui est engagé au travers de cette structure puisqu'ils sont aussi associés dans cette SEM, mais qu'ils attirent notre attention sur les fonds disponibles qui sont relativement faibles et qui méritent la vigilance de l'ensemble des co-apporteurs de cette SEM.

Bien sûr, qui dit vigilance de la CCI, dit vigilance aussi du Département et nous partageons cette analyse bien évidemment. Mais depuis un certain nombre d'années, nous savons que ce n'est pas simple en termes de gouvernance et que c'est bien sûr une SEM qui mérite aussi notre attention particulière sur le territoire là où elle œuvre.

Voilà rapporté, Mme la Présidente, ce porté à connaissance.

Mme la PRESIDENTE. – Pas de prise de parole ou de remarque par rapport à ce rapport ? Je n'en vois pas. Dont acte.

Communication non soumise au vote.

Le rapport 401, et c'est le Vice-président aux finances Philippe GONON, qui va nous en faire part.

**N° 401 – Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences
consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental**

M. GONON, Rapporteur

M. GONON. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Voilà. Dont acte.

Communication non soumise au vote.

Nous sommes en fin de plénière, je crois.

Christine.

Mme COREN-GASPERONI. – Merci. Puisqu'on parle des collèges et tout à l'heure on a parlé des sommes qui allaient être mises sur les collèges d'Hérimoncourt, de Seloncourt, sur Hérimoncourt, j'ai une question à poser. On a dit qu'il y avait une somme de 6,7 M€ annoncée pour le collège d'Hérimoncourt et je ne peux que me réjouir de la prise en compte des besoins de ce collège, même si je la trouve un peu tardive.

Ce collège ne bénéficie toujours pas d'ascenseur, ce qui, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, privera un élève en fauteuil de poursuivre sa scolarité à Hérimoncourt avec les camarades qu'il côtoie depuis l'école primaire. Cette situation est un crève-cœur supplémentaire pour cet élève handicapé.

Dans l'enveloppe annoncée, y a-t-il l'installation d'un ascenseur et si oui pour quand est-il prévu ?

Et pour ne pas parler que de Hérimoncourt, l'installation d'ascenseur étant devenue une obligation dans les établissements scolaires qui le nécessitent, pourrait-on connaître le nombre de collèges restant encore à équiper ? Alors pas dans l'immédiat.

Mme la PRESIDENTE. – La Vice-présidente en charge des collèges n'étant pas là cet après-midi, je vous propose de vous apporter une réponse rapide. Je n'ai pas, je dois vous le dire, l'intégralité des points précis concernant l'enveloppe globale.

Vous parlez de quelque chose de tardif. Ça aurait pu être fait antérieurement aussi, je tiens à le rappeler, parce que le Département n'a pas commencé en 2015. Donc, voilà.

Nous avons décidé d'aller sur l'ensemble des collèges, au-delà des gros investissements et des grosses réparations. Donc, je vous donnerai bien entendu le déroulé de tout cela.

Notamment par rapport à la question très précise de l'ascenseur, ce que je voudrais dire ici, c'est si certes l'ascenseur n'est pas en place aujourd'hui, il nous faudra regarder très précisément parce que peut-être le fait de cet enfant avec handicap, que nous ne souhaitons pas bien évidemment mettre de côté, peut-être pouvons-nous trouver aussi avec le chef d'établissement, et je pense que vous en échangez au sein de vos conseils d'administration, je sais ce qu'il se passe au sein des conseils d'administration dans lesquels je siège, je lis les comptes rendus de l'ensemble des conseils d'administration, mais peut-être pourrions-nous trouver une solution très pragmatique ? Tu me dis non, mais je dis à l'impossible nul n'est tenu.

Mme COREN-GASPERONI. – Nous y avons réfléchi et apparemment la petite ne pourra pas venir là. C'est très exigü le collège d'Hérimoncourt et ce sont des salles spécifiques qui sont au-dessus, le CDI, etc. C'est vraiment particulier.

Mme la PRESIDENTE. – Mais comme nous sommes dans des mesures particulières concernant les collèges, peut-être que nous pourrions trouver une adaptation avec le chef d'établissement et le conseil d'administration, pour trouver une solution provisoire par rapport à cette petite.

Mme COREN-GASPERONI. – Il faudra faire vite.

Mme la PRESIDENTE. – Il faut toujours faire plus vite, plus loin.

Mme COREN-GASPERONI. – Je sais mais la rentrée, c'est demain.

Mme la PRESIDENTE. – La rentrée, c'est demain et il y a de nombreux travaux qui sont prévus notamment pendant les vacances sur l'ensemble des collèges, pendant les vacances de printemps puisque c'est comme ça que nous devons les appeler, et bien évidemment pendant les vacances, je ne sais pas s'il faut dire les grandes vacances parce que peut-être que d'ici là, il y aura d'autres préconisations et nous aurons peut-être moins le temps de faire ce qu'il était prévu. Donc, je le dis déjà aujourd'hui. A mesure exceptionnelle non définie aujourd'hui, réponse exceptionnelle en fonction de. Comme cela, je vous l'ai dit. Nous sommes fin mars aujourd'hui. Les engagements qui sont pris par le Département sont à date précise, circonstance égale. Si demain il y a d'autres prérogatives, vous imaginez bien que ça pourrait être différent, ce que je ne souhaite pas bien évidemment, mais qui ne sera là, vous l'aurez bien compris, pas de notre fait.

Philippe.

M. CLAUDEL. – Merci Présidente. En écho à ce que vient de dire ma collègue Christine sur les travaux dans les collèges, on voit qu'on engage une somme assez conséquente dans le collège de Pouilley-les-Vignes. Ce n'est pas un procès d'intention. Je voulais juste attirer votre attention sur le fait que personne n'ignore ici que l'un de nos Vice-présidents a aussi une casquette dans ce collège, Ludovic, pour ne pas le citer. Donc, je ne doute pas que ces travaux soient nécessaires mais visiblement il y en a aussi besoin dans d'autres collèges.

D'un point de vue de transparence, soyez vigilants sur ce point-là. Il y a un gros effort qui est fait. Il est certainement nécessaire. Mais faites attention qu'il n'y ait pas d'amalgame. Je ne le fais pas. J'attire juste votre attention qu'il n'y ait pas de parallèle de fait entre les 2 situations.

Mme la PRESIDENTE. – Le fait de l'exposer en séance plénière, vous mettez le doute alors même que je peux vous le dire, tous les travaux sont programmés en fonction de l'urgence, des possibilités de, parce que les entreprises ont beaucoup de travail et j'en suis ravie. Je vous le dis, pour les avoir rencontrées.

On pourra faire le bilan dans la prochaine mandature d'où sont allés les fonds sur les collèges, et je pense que les uns et les autres, vous allez être très surpris par rapport à ce qu'il se passe dans les collèges.

Les travaux vous le savez bien, vous êtes élus aussi dans vos municipalités ou dans d'autres structures, vous savez bien comment ça se passe. On ne claque pas des doigts. Il y a des formes à mettre, des règles à respecter et c'est tout à fait normal.

Pardonne-moi Philippe mais je pense que cette remarque n'était pas nécessaire aujourd'hui. On parle de millions pour d'autres collèges et on parle de quelques centaines de 1 000 et je le dis honnêtement, ce n'est pas parce que notre collègue Ludovic FAGAUT est principal d'un collège. C'est bien aussi dans la diversité des équipes qui nous animent ici. Vous avez quand même bien compris qu'il n'était pas en charge des collèges, bien évidemment. Là, on aurait sans doute un conflit d'intérêts. Mais l'ensemble des gamins qui sont dans ce collège-là ont droit aux mêmes attentions que l'ensemble des collégiens sur le département.

Je crois que cette fois-ci j'ai pu donner la parole à qui le souhaitait.

Je vais clore cette Assemblée plénière.

Je vous remercie pour l'ensemble de ces échanges.

Je vous renouvelle à toutes et à tous mes vœux de bonne santé, de précaution. Vraiment, soyez vigilants. Essayez de porter le message qui est le nôtre. Nous sommes tous responsables, donc il nous faut vraiment être aux côtés de l'ensemble des citoyens du département comme vous le faites au quotidien, alors pas dans des grands rassemblements, mais nous allons voir un par un les personnes qui ont besoin de nous.

Je vous remercie pour le travail qui est fait sur le terrain, par l'ensemble des Conseillers départementaux et je reste bien évidemment à votre écoute pour des solutions que nous n'aurions pas trouvées si c'est le cas. En tout cas, la porte est ouverte, je vous le redis, au moins, si les élections ont lieu, jusqu'au 24 juin. Mais là, ce n'est pas à nous d'en décider. On va attendre les propos des uns et des autres.

Merci pour la qualité de nos échanges et je vais donc clore cette séance avec des beaux dossiers qui ont été évoqués. Je crois que nous pouvons être fiers tous ensemble. Et puis, nous allons reprendre très rapidement la Commission permanente.

Je m'adresse à l'ensemble des collaborateurs du Département qui ne sont pas présents aujourd'hui, non seulement pour la qualité des rapports, pour leur implication au quotidien dans cette période très difficile et je renouvelle mes vœux de prompt rétablissement à l'ensemble des collaborateurs qui sont malades pour l'instant, aux élus aussi. J'ai aussi une pensée, comme vous l'avez fait ce matin, pour Rémy NAPPEY que j'ai eu donc la semaine passée avant qu'il ne se fasse opérer.

La séance est close.

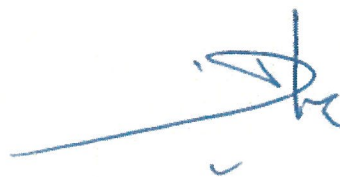
- La séance est levée à 14 h 25 -

La Présidente du Département,



Christine BOUQUIN

Le Secrétaire de séance,



Denis LEROUX